



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU NORD - KIVU
CABINET DU GOUVERNEUR

PLAN D'ACTION PROVINCIAL II^{ème} GENERATION DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE EN PROVINCE DU NORD-KIVU



© 20^{ème} Anniversaire de la Résolution 1325



2022 - 2025



TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES	2
ACRONYMES/ABREVIATIONS	4
PREFACE	5
AVANT – PROPOS	6
0.INTRODUCTION	7
0.1.Contexte et Justification	8
0.2.Objectif global du PAP 1325 II/NK	9
0.3.Principaux Résultats Attendus	9
0.4.Méthodologie et processus d'élaboration du PAP 1325 II ^{ème} Génération	9
0.4.1.Evaluation du PAP 1325 I et Production de la Feuille de Route	10
CHAPITRE I. CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 1325	12
1.1. Cadre Normatif International	12
1.1.1. Instruments juridiques internationaux	12
1.2. Cadre Normatif Régional et sous régional	13
1.3. Cadre Normatif National	14
1.4. Cadre Normatif Provincial	15
CHAPITRE II. ETAT DE LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAP 1325 I	16
II.1. De l'état de lieux de la mise en œuvre du PAP I	17
II.1.1. De la Participation Politique	17
II.1.2. Promotion et Protection des Droits de la Femme	18
II.1.3. Paix et Sécurité	19
II.1.4. VIH/SIDA	20
II.1.5. Violences Sexuelles	21
II.1.6. Consolidation de l'Etat de Droit	21
II.2. Des leçons Apprises	21
II.3. Des obstacles à la mise en œuvre effective du PAP 1325 I	21
II.4. De la Collecte et du Traitement des Données	22
II.5. Bonnes Pratiques	23
II.3. Défis	23
CHAPITRE III : AXES D'INTERVENTION DU PLAN D'ACTION PROVINCIAL 1325 2ÈME GÉNÉRATION AU NORD-KIVU	24
PILIER 1 : PARTICIPATION	24



<i>PILIER 2 : PREVENTION</i>	25
<i>PILIER 3 : PROTECTION</i>	27
<i>PILIER 4 : RELEVEMENT</i>	28
CHAPITRE IV. MECANISMES DE COORDINATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA RÉOLUTION 1325 II ^{ème} GÉNÉRATION	29
4.1. <i>Le Comité de Pilotage</i>	30
4.1.1. <i>Le Comité Provincial de Pilotage</i>	30
4.1.2. <i>Le Comité de Pilotage Local</i>	31
4.1.3. <i>Des Réunions des Comités de Pilotage</i>	31
4.2. <i>Les Secrétariats Provinciaux et Locaux</i>	31
4.2.1. <i>Des missions et objectifs</i>	31
4.2.2. <i>Des missions</i>	32
4.2.3. <i>De la composition</i>	32
4.3. <i>De la Mobilisation des ressources de financement du PAP 1325</i>	32
4.3.1. <i>Mise en place du Trust Fund de la Résolution 1325</i>	32
4.3.2. <i>Ressources du Fonds</i>	33
4.3.3. <i>De la gestion du Trust Fund</i>	33
5. <i>Indicateurs de suivi, évaluation et apprentissage</i>	33
BIBLIOGRAPHIE	33
ANNEXES	34
CADRE LOGIQUE	34
PLAN OPERATIONNEL	34
PHOTO	34



ACRONYMES/ABREVIATIONS

AJF :	Adolescent-e-s et Jeunes Filles
RDC :	République Démocratique du Congo
DSCRP :	Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
CSNU :	Conseil de Sécurité des Nations Unies
ONU FEMMES :	Entité des Nations Unies pour l'égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
NK :	Nord – Kivu
NU	Nations Unies
MINIPROGEFAE :	Ministère Provincial en charge du Genre, Famille et Enfant
MDF :	Maison de la Femme
MMF :	Marche Mondiale des Femmes
MSI :	Management System International
MCVE:	Mécanismes Conjointes de Vérification Elargie
CAFED	Collectif des Associations Féminines pour le Développement
CS :	Comité de Suivi
CPP	Comité de Pilotage Provincial
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
CP :	Comité de Pilotage
CI :	Care International
CIRGL :	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CPDQ:	Cellules de Paix et de Développement des Quartiers
FPS:	Femme, Paix et Sécurité
PAP 1325 :	Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325
PAN 1325 II:	Plan d'Action National 1325 II ^{ème} Génération
PNG:	Politique Nationale Genre
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
R1325	Résolution 1325
SNVBG:	Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Sexuelles et Basées le Genre
SN1325	Secrétariat National 1325
SP1325 NK:	Secrétariat Provincial 1325 Nord-Kivu
SPR:	Solution pour la Paix et le Relèvement
SFVS:	Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles
SMM:	Sauti ya Mama Mukongomani (Voix de la Femme Congolaise)
SNU:	Système des Nations Unies
STAREC:	Programme National de Stabilisation et de Reconstruction
OSCIVI:	Organisation de la Société Civile
DIVIGEFAE :	Division Provinciale du Genre, de la Famille et de l'Enfant
DFJ:	Dynamique des Femmes Juristes
GIMAC:	Gender is My Agender Campaign
GTGP NK :	Groupe Thématique Genre Provincial Nord – Kivu
PNMLS:	Programme National Multisectoriel de lutte contre le Sida
PTF :	Partenaires technique et Financiers
EAS:	Abus et Exploitation Sexuelles



ODD:	Objectifs de Développement Durable
ONU:	Organisation des Nations Unies
ONU FEMMES:	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation de la Femme
OSC :	Organisations de la Société Civile
UA:	Union Africaine
UNFPA:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UPA:	Université de Paix en Afrique (Campus d'été)
USAID:	Agence des Etats Unies pour le Développement International
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VBG :	Violences Basées sur le Genre





PREFACE



La Résolution 1325 adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 31 Octobre 2000, vise la réduction des effets préjudiciables des conflits armés sur les femmes tout en reconnaissant leur rôle dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Sur proposition de la Namibie et du Bangladesh, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a choisi le cadre juridique et politique important qui donne aux femmes, aux organisations féminines et celles de la société civile, ainsi qu'aux gouvernements des pays membres, une orientation stratégique quant à l'intégration de la dimension « Genre » dans le processus de paix et de reconstruction nationale.

L'initiative de ces deux Etats (Namibie et Bangladesh) a ouvert une discussion sur les femmes, la paix et la sécurité qui s'est soldée par l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 31 Octobre 2000.

Ce 31 Octobre 2021, le monde célèbre le 21^{ème} anniversaire de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité dans un contexte particulier marqué par des atrocités liées aux conflits persistants de groupes armés locaux et étrangers ayant conduit à la décision d'instauration de l'état de siège par le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Depuis la mise en œuvre de la Résolution 1325, plusieurs avancées ont été enregistrées dans la Province du Nord-Kivu, notamment :

- L'élaboration et validation du Plan d'Action Provincial 1325 (1^{ère} et 2^{ème} génération) en 2016 et en 2019 ;
- La signature de 2 arrêtés portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage et du Secrétariat Provincial et Local de la Résolution 1325 ;
- L'intégration du Plan d'Action Provincial 1325 II^{ème} génération dans le budget du Gouvernement provincial (2021) ;
- Mise en place des Comités Locaux de pilotages et secrétariat 1325 à Rutshuru, Masisi et Nyiragongo ;
- La désignation des animatrices et animateurs du Secrétariat Provincial 1325 ;
- La commémoration de l'anniversaire de la Résolution 1325 en 2018, 2019, 2020 et 2021 ;

Aborder les questions de sécurité et de développement des femmes, requiert des moyens et des stratégies efficaces pour surmonter les discriminations et les inégalités liés au Genre spécifiquement dans le domaine de Paix et Sécurité.



C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Nord-Kivu s'est doté d'un Plan d'Action Provincial qui constitue un document d'orientation des acteurs et actrices engagés dans la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.

Le Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325 est ancré dans les travaux de longue date du Gouvernement Provincial et de ses partenaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tels qu'ils sont inscrits dans leurs divers instruments, structures et décisions techniques et politiques. Il sert non seulement à renforcer la participation des femmes aux mécanismes provinciaux et locaux de prise de décision mais également à renforcer les efforts déployés par les parties prenantes, à promouvoir la paix et la sécurité ainsi que la stabilité sur l'ensemble de la Province. La recherche des solutions s'inscrit dans la vision globale d'une Province où les hommes et les femmes, les filles et garçons bénéficient d'un accès équitable aux opportunités, aux droits et aux ressources en s'appuyant sur les initiatives provinciales, nationales, régionales et mondiales de l'agenda femmes, Paix et Sécurité.

En ma qualité de Gouverneur militaire nommé pour assurer le retour de la paix et la sécurité dans le Nord-Kivu, ce Plan Provincial 1325 qui favorise l'implication des femmes dans le processus de paix est d'une importance capitale pour une paix inclusive. Il s'inscrit dans la vision et la volonté politique manifeste de Son Excellence Monsieur Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, d'accroître la représentation des femmes dans les instances de prise de décision et le processus de paix.

A ce titre je tiens à féliciter la société civile et les organisations féminines qui se sont investies dans l'élaboration de ce document grâce à leur savoir-faire dans l'intégration du genre dans les programmes et actions quotidiens.

De manière spécifique, je remercie les Partenaires Techniques et Financiers pour leur contribution significative dans l'élaboration et la production de ce document de référence pour toutes les interventions de promotion du programme Femmes, Paix et Sécurité en Province.

J'encourage la Division Provinciale du Genre, Famille et Enfant à travers le Secrétariat Provincial de la Résolution 1325 à poursuivre le travail de coordination et de suivi qui permettront de faire de la paix et de la sécurité, une réalité au Nord-Kivu.

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE

NDIMA KONGBA Constant
Lieutenant-Général





AVANT - PROPOS



L'Est de la République Démocratique du Congo fait face depuis plus de deux décennies et demie de la recrudescence des groupes armés locaux et étrangers qui ne cessent d'endeuiller cette région. On compte encore un nombre important des déplacés internes et des cas de violations des droits humains notamment ceux des femmes, des jeunes filles ainsi que les petites filles.

Le Gouvernement Congolais a fourni beaucoup d'efforts dans la réduction des violences et d'autres formes des violations des droits humains perpétrées par les groupes armés locaux et étrangers et dont sont victimes les populations civiles en vue d'une pacification et consolidation de la paix en démontrant l'importance de la prise en compte de la dimension genre aussi bien dans la prévention, la protection, la participation et la résolution des conflits que dans la gestion de la période post conflit.

C'est à travers ce contexte que la RD Congo a adhéré à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée le 31 octobre 2000, en vue de la réalisation de l'équité du genre dans le processus de consolidation de la paix et le développement.

Dans le souci d'opérationnaliser cet instrument important qui garantit la participation égale et équitable entre les hommes et les femmes à la gouvernance politique au niveau Provincial et locale, le Ministère Provincial du Genre de la province du Nord Kivu a organisé avec l'appui de ses partenaires, plusieurs séances ayant aboutit l'élaboration du Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325 I^{ère} et II^{ème} génération pour sa mise en œuvre et de son opérationnalisation en vue d'amener les femmes à s'impliquer dans le processus de la recherche de la paix et la cohésion sociale en vue d'une paix durable.

Pour rappel, la RDC avait adopté en 2010 son tout premier Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325. Le PAN 1325 première génération qui s'était inspiré de la vision claire et constante de la Politique Nationale Genre définie par le Ministère d'Etat en charge du Genre, Famille, Enfant et qui tient compte des valeurs positives contenues dans la culture congolaise constituant un mode de gestion participative fondée sur l'implication de tous les acteurs et toutes les actrices de la société dans la promotion de l'égalité de genre. Huit ans après la mise en œuvre du premier Plan d'Action, il était plus que temps de produire un Plan d'Action National 1325 de 2^{ème} génération dans la mesure où il fallait non seulement se conformer aux exigences des normes du Conseil de Sécurité des Nations Unies en la matière, mais surtout qu'il fallait se conformer aux recommandations des instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux auxquels le pays a adhéré ainsi qu'aux lois nationales ; bien plus, il fallait intégrer les défis et préoccupations dégagés par le contexte politique, social et économique de l'heure, notamment les objectifs de développement durables (ODD), la participation de la jeunesse, des adolescentes et jeunes femmes, des petites et jeunes filles, des groupes marginalisés, la décentralisation, l'Agenda 2063 et les indicateurs de l'Union Africaine, ainsi que le New Deal et d'autres cadres de référence.



Le gouvernement de la RDC a mis en place un Comité National de Pilotage ainsi qu'un Secrétariat National de la Résolution 1325 conformément aux engagements pris par les Etats de mettre en place des mécanismes au niveau national et décentralisé, pouvant permettre de rendre effective cette résolution dans chaque pays membre des Nations Unies.

Dans l'objectif de se conformer aux exigences et engagements pris par l'Etat Congolais, le Gouvernement provincial du Nord Kivu a résolu de mettre en place un Comité Provincial et Local de Pilotage de la Résolution 1325 qui sera chargé d'orienter et de coordonner les actions des acteurs et actrices impliqué-e-s dans la promotion de la participation des femmes dans le processus et mécanismes de paix.

A cet effet, il convient de remercier en tout premier lieu le Gouvernement Provincial pour la validation politique du Plan d'Action Provincial 1325 deuxième génération et la signature de l'Arrêté portant respectivement, Création, Organisation et Fonctionnement du Comité de Pilotage, et, Création, Organisation et Fonctionnement du Secrétariat Provincial et Local de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les acteurs du gouvernement, de la société civile, des organisations nationales et internationales, des agences du Système des Nations Unies et de ONU Femmes en particulier, qui ont contribué de façon significative à l'élaboration, à la relecture et à l'adoption de ce plan provincial de mise en œuvre de la Résolution 1325 au Nord Kivu.

Madame SEBAGENZI KANZE Marie-Thérèse





Adresse de Madame la Représentante-Résidente de ONU Femmes RDC



A la suite de son premier Plan d'Action National 1325 (PAN) adopté en octobre 2010, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a adopté en août 2020, son Plan d'action National IIème Génération pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

En vue de rendre sa mise en œuvre effective au niveau provincial, un Plan Provincial de la mise en œuvre de ce plan d'action IIème Génération a été élaboré en province du Nord Kivu. Le Nord Kivu se positionne ainsi comme la 11ère province à élaborer un plan provincial qui contextualise le Plan d'action National IIème Génération.

A ce jour, bien que des progrès importants aient été réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000), de nombreux défis persistent encore.

En effet, le contexte actuel du Nord Kivu, longtemps affectée par les conflits et violences et présentement sous état de siège, révèle l'impérieuse nécessité d'agir pour protéger les femmes contre la violence des attaques armées, des conflits armés, intercommunautaires ou liés aux élections, afin de permettre aux femmes et aux filles congolaises de vivre à l'abri de la peur ; la peur de faire l'objet de violences ; la peur de devoir tout abandonner ; abandonner ce qui leur permet de connaître une relative autonomie économique pour pourvoir aux besoins de leur famille ; la peur de connaître de nouveau la séparation de leur famille ; la peur de connaître des aléas qui les réduisent dans leur dignité de femme ; une peur aggravée par la situation du COVID 19 qui accroît leur vulnérabilité économique, politique...

Ce plan provincial n'est, par conséquent, que le reflet de la volonté des femmes congolaises, de faire face à l'insécurité grandissante, en devenant actrices du changement et en mettant à profit leur potentiel pour le retour d'une paix durable propice à un développement harmonieux de la province. Ce plan d'action provincial 1325 vient à point nommé en permettant aux différents acteurs de disposer d'un document d'orientation pour traduire en action les engagements relatifs à la Résolution 1325 (2000) en République Démocratique du Congo. Il contribuera à faciliter la mobilisation des ressources, la responsabilisation des différents acteurs, ainsi que la coordination des interventions en vue d'une réponse adéquate et appropriée dans l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda Femme, Paix et Sécurité.

Je tiens à féliciter les initiatives et l'engagement du gouvernement, de tous les acteurs nationaux, la société civile, les partenaires au développement, le système des Nations Unies, qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la formulation de ce plan.

Je souhaite vivement que la synergie d'actions qui a milité en faveur de la formulation de ce plan se poursuive afin de concrétiser cette responsabilité qui nous incombe à tous de ne laisser personne pour compte.

AWA NDIAYE SECK
Représentante Résidente
ONU Femmes RDC



REMERCIEMENTS



Dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les « Femmes, la Paix et la Sécurité », les articles 12, 13 et 14 de la Constitution de la République démocratique du Congo, fait de l'Etat, le garant de l'égalité des droits, de la vie publique et privée, ainsi que de la pleine participation des femmes à tous les domaines, notamment les domaines civil, politique, économique, social, culturel, juridique pour son épanouissement sans discrimination aucune.

Avec le constat de la faible participation des femmes congolaises, spécialement celles du Nord-Kivu aux mécanismes locaux, provinciaux, nationaux et internationaux de consolidation de la paix et sécurité, il a été impérieux d'activer la mise en œuvre des politiques de protection et de promotion des droits spécifiques des femmes reconnus dans l'arsenal juridique national et international, conformément à la vision du Chef de l'Etat, traduite en Province par le Lieutenant-Général Constant NDIMA KONGBA qui veut faire du Nord-Kivu, une Province stable, pacifiée et prospère à travers la participation égale et équitable des femmes et des hommes consacrée dans le Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325 deuxième génération, en sigle « PAP1325 II/NK-2022-2025 ».

Ce Plan tient compte des outils programmatiques locaux, nationaux, régionaux et internationaux dont le Plan d'Action National de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « les Femmes, la Paix et la Sécurité », (PAN1325 II/ 2020 – 2023) ; la Politique Nationale Genre, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019 – 2021) ; le Programme de Développement Local de 145 Territoire (PDL-145 T) ayant intégré la dimension genre en sein ; le Plan d'actions Prioritaires du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu et des Plans de Développement local « PDL » ; le tout en référence aux engagements internationaux de notre pays dont la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « les Femmes, la Paix et la Sécurité » du 31 octobre 2000, le Programme d'Action de Beijing de 1995, le Cadre continental de résultats pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique et le Plan d'Action Régional de la Résolution 1325 de la CIRGL.

Basé sur une approche participative et avec la technicité de la Division Provinciale du genre, famille et Enfant du Nord-Kivu, les travaux ont fédéré la contribution de toutes les parties prenantes à la participation, à savoir le Gouvernement Provincial, les services de l'Administration publique, les organisations de la société civile venus de 6 Territoires et 3 villes de la Province, ainsi que les partenaires techniques et financiers œuvrant dans le domaine du genre, de la paix, l'humanitaire et de développement. Il ne s'agit donc pas d'un plan isolé.

Dans ce document, la Province présente sa vision, fixe les objectifs pour quatre ans (2022 – 2025) ainsi que les orientations générales traduites en actions concrètes à travers le Plan opérationnel pour la promotion de l'égalité dans les rapports de genre et la vie publique à l'ère de la décentralisation et réformes institutionnelles. Il constitue un cadre fédérateur des interventions des acteurs et actrices étatiques et non étatiques, ainsi que de toutes les forces vives impliqués dans la



mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en République Démocratique du Congo, particulièrement dans la Province du Nord-Kivu.

Les activités opérationnelles de ce Plan d'Action, sont axées sur quatre axes stratégiques à savoir la : (1) Participation, (2) Prévention, (3) Protection, et le (4) Relèvement/reconstruction.

Pour la Coordination et le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action ainsi que le plan opérationnel, le Gouvernement Provincial a institué par Arrêtés le Comité de Pilotage et le Secrétariat Provincial permanent et local de la Résolution 1325. Ensuite, il a intégré ce plan dans le budget provincial et a également désigné les animateurs et animatrices du bureau du Secrétariat permanent.

Au regards de ces nobles avancées, je présente mes sentiments de profonde gratitude aux uns et aux autres qui, d'une part, ont mis à contribution leurs cerveaux pour la conception, la validation technique de ce document et les plaidoyers menés auprès de l'autorité pour l'endossement politique et l'intégration dans le budget provincial dudit PAPI325 ; ainsi que la mise en place des mécanismes institutionnels de coordination et de suivi et d'autre part, tous ceux qui vont se mobiliser autour de la mise en œuvre de ce plan de promotion de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Province du Nord-Kivu.

J'invite toutes les parties prenantes à s'approprier ce plan d'action, de sorte que les femmes et les jeunes filles soient fortement impliquées dans les instances de prise de décision et dans les structures institutionnelles et communautaires de consolidation de la paix inclusive et participative à tous les niveaux de gouvernance.

= : Christian MBUSA MUPIKA : =
***Chef de Bureau Etudes et Planification à la Division
Provinciale du Genre,
Coordonnateur du Secrétariat Provincial 1325***



1. INTRODUCTION

La République démocratique du Congo fait face depuis plus de deux décennies à des conflits armés récurrents qui sont à la base de l'instabilité de ses provinces à l'instar du Nord-Kivu. Cette situation sombre a engendré des conséquences incalculables portant ainsi atteinte à des milliers de vies humaines et à la violation massive des droits économiques, politiques, culturels, environnementaux, avec comme première victimes, les femmes et les enfants. La paix, la sécurité et le développement de la RDC et de la Province du Nord-Kivu en particulier, se trouvent ainsi menacés.

Face à ce fléau, plusieurs initiatives de recherche de la paix et de la sécurité régionale ont fait l'objet de plusieurs assises nationales, régionales et internationales jusqu'au niveau du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ces assises ont mobilisé diplomates et plénipotentiaires afin de trouver des compromis dans le règlement pacifique de la crise de l'Afrique centrale pour faire taire les armes et œuvrer ainsi à la consolidation de la paix et au renforcement de la sécurité.

Au cours de ces rencontres, le constat de la faible représentation de femmes, considérées comme la frange la plus vulnérable, a amené le Conseil de Sécurité des Nations Unies à adopter la Résolution 1325, le 31 octobre 2000, afin de les impliquer activement dans la consolidation de la paix, la sécurité et le développement. A la suite de l'adoption de cette résolution, des accords, tels que l'Accord-cadre d'Addis-Abeba/Ethiopie, l'Accord de Nairobi, ont été signés en vue de renforcer la présence des femmes dans les espaces de négociations. Pour matérialiser ces accords, en cohérence avec la Résolution 1325, la RDC a procédé à l'élaboration de son Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325.

Au nombre des 26 provinces que compte la République Démocratique du Congo, le Nord-Kivu, qui continue de subir les affres des conflits récurrents perpétrés par les milices locales et étrangères, face aux atrocités qui affectent profondément le développement harmonieux des populations, ainsi que les infrastructures socioéconomiques, n'a pas tardé à s'engager dans le processus de la consolidation de la paix et de la sécurité participative et inclusive. Pour ce faire, le Nord-Kivu a entamé des actions concrètes en vue d'intégrer la dimension genre dans la prévention, la protection, la participation et le relèvement au niveau provincial et local.

Il convient de souligner qu'en tant que cadre légal international, la Résolution 1325 du CSNU incite les États membres des Nations Unies à adopter des politiques et programmes sur la participation égale et effective des femmes et des hommes dans les processus de paix, de sécurité et du développement à tous les niveaux de gouvernance. C'est pourquoi cette Résolution constitue un instrument juridique et politique visant à assurer la participation des femmes dans les processus de paix et à lutter contre toutes les formes des discriminations basées sur le genre en période de conflit et post conflit dans chaque juridiction ayant manifesté son adhésion.

Vingt (20) ans après l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, il sied de souligner qu'en dépit de la crise conjoncturelle, les efforts entrepris par les institutions de la RDC avec l'appui de la Communauté Internationale pour la pacification du pays



et de la Province du Nord-Kivu en particulier en matière de consolidation de la paix et de la sécurité, ont abouti à la mise en place d'un arsenal juridique national favorable à la promotion de droits des femmes dans son ensemble.

Toutefois, la mise en œuvre du cadre opérationnel matérialisé par le Plan d'Action 1325 et ses mécanismes, rencontre des difficultés d'ordre politique, technique et financier et nécessite l'engagement du gouvernement et des acteurs impliqués dans le domaine à tous les niveaux de gouvernance. Des efforts conjoints doivent se poursuivre pour pouvoir réaliser des objectifs définis dans les quatre (4) piliers du PAN1325 II sur la paix et la sécurité, les Objectifs de Développement Durables (ODD), le New Deal, l'Agenda 2063, ainsi que le cadre continental des résultats de l'agenda femme, paix et sécurité de l'Union Africaine.

1.1. Contexte et Justification

Sous la direction du Ministère Provincial en charge du Genre avec l'accompagnement de ses partenaires, le Nord-Kivu avait adopté son premier Plan d'Action Provincial 1325 (PAP), suivant l'approche participative et inclusive en février 2016.

A travers ce document axé sur 6 composantes prioritaires, à savoir : (I) la Participation Politique, (II) la Promotion et la Protection des droits de la femme, (III) la Paix et la Sécurité, (IV) le VIH/SIDA, (V) les Violences Sexuelles et, (VI) la Consolidation de l'Etat de droit, la Province du Nord Kivu s'est engagée à réaliser des avancées significatives dans la participation égale et active des hommes et des femmes aux actions de paix et de sécurité, ainsi que la représentation équitable dans les mécanismes de gestion des conflits et dans toutes les instances décisionnelles au niveau provincial et local.

Le premier Plan d'Action provincial Résolution 1325 n'ayant été mis en œuvre que pendant 3 ans, il était temps d'élaborer le PAP 2^{ème} génération qui soit en harmonie avec le PAN 1325 II, en vue de se conformer aux exigences des Nations Unies qui recommande la révision du Plan d'action 1325 tous les 4 ans, de s'inscrire dans les objectifs du Développement Durable, du New Deal (sur la fragilité des Etats en crise), de la Résolution 2250 sur « Jeunes, Paix et Sécurité », des lignes directrices du cadre continental des résultats de l'Union Africaine, sur l'Agenda Femme, Paix et Sécurité et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, mais aussi de poursuivre des objectifs liés au contexte politique et social actuel du pays qui a connu une mutation par rapport à celui de 2015.

Le présent Plan d'action s'inspire du PAN 1325 II mis en place par le Secrétariat National 1325 qui cadre avec les axes stratégiques de la politique nationale sur le genre et le DSCR. Il se réfère également aux termes de référence du Groupe Thématique Provincial et se propose de contribuer à mettre un terme aux violations de droits fondamentaux des femmes, des jeunes femmes et des petites filles pendant et après les conflits, ainsi qu'à l'impunité dont jouissent certains auteurs des crimes de tous genres.

Il s'agit de garantir la sécurité et la dignité des femmes, de veiller au respect de la légalité et à l'imposition des peines établies par le droit international par rapport à la lutte contre les violences faites aux femmes, aux jeunes femmes et aux petites filles, ainsi que favoriser la promotion de la participation égale et équitable des femmes et des hommes aux mécanismes provinciaux de paix, sécurité et développement qui constituent l'une des priorités du gouvernement de la Province du Nord-Kivu en particulier.



1.2. Objectif global du PAP 1325 II/NK

Promouvoir un environnement sécurisé, paisible et harmonieux garantissant une participation égale et équitable des femmes, des hommes et des jeunes filles et garçons aux actions de la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement inclusif en Province du Nord-Kivu.

1.3. Principaux Résultats Attendus

- Les avancées et les obstacles majeur-e-s dans la mise en œuvre du Plan d'Action Provincial R1325 I ainsi que des pistes de solutions sont dressé-e-s ;
- Les acteurs et actrices de mise en œuvre de la R1325 améliorent leurs connaissances sur le PAN R1325 II et sur le Plan Opérationnel ;
- Le Plan d'Action et le plan Opérationnel provincial adaptés au PAN 1325 II est élaboré ;
- Les projets d'Arrêtés provinciaux portant création, installation et fonctionnement du Secrétariat Provincial et local sont signés par le Gouverneur de province et mis en application ; et la ligne budgétaire pour la mise œuvre du Plan Opérationnel de la Résolution 1325 au Nord-Kivu dès l'exercice budgétaire 2020 est intégrée dans le Budget provincial grâce aux actions de plaidoyer amorcées.

1.4. Méthodologie et processus d'élaboration du PAP 1325 II^{ème} Génération

L'élaboration et harmonisation du Plan d'Action provincial 1325 II a été participative et inclusive, et a connu les étapes ci-après :

1.4.1. Evaluation du PAP 1325 I et Production de la Feuille de Route

Cinq ateliers de haut niveau avaient été organisés au niveau Sous-régional et provincial dont voici le tableau chronologique :

- Le 02 Mai 2017 : Atelier de réflexion sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 au Nord-Kivu, organisé par la Marche Mondiale des Femmes, « MMF », avec l'appui de la FONDATION PANZI.
- Le 31 Octobre et le 1^{er} Novembre : avec l'accompagnement de Care International et de SPR/MSI/USAID, l'Atelier Provincial de Réflexion sur « Femme, Paix et Sécurité au Nord-Kivu » en marge de la célébration du 18^{ème} anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a abouti à l'élaboration de la feuille de route axée sur 4 volets suivants : (1) Axe Paix et Sécurité avec 6 recommandations formulées, traitées par les délégué-e-s venu-e-s de 6 territoires et trois villes ; (2) Axe Santé maternelle mettant l'accent sur l'amélioration et l'accès aux soins de santé maternelle de qualité pour bénéficier aux femmes et enfants (animé par une partie des OSC); (3) Axe de participation politique mettant l'accent sur l'application et le respect des instruments juridiques nationaux et internationaux de promotion du statut de la femme (développé par une autre frange des OSC) et (4) Axe engagement des autorités provinciales pour soutenir les actions des femmes et d'accompagner celles-ci dans la mise en œuvre effective de la Résolution 1325,



promettant de remonter les recommandations assorties des assises à la hiérarchie pour appropriation. Un Acte d'engagement solennel a été signé par les délégué-e-s des autorités provinciales présent-e-s aux assises.

- Le 25 Novembre 2018 : Atelier national d'évaluation de la mise en œuvre de la Résolution 1325 en RDC et au Nord-Kivu en particulier, organisé par la Marche Mondiale des Femmes avec l'appui financier de la Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles, « SFVS ».
- Les 20, 21 et 22 février 2019 : Forum sous-régional sur le renforcement du mécanisme de participation effective et égale des femmes et des filles et l'intégration de la dimension genre dans les initiatives de paix et de sécurité ainsi que l'application complète de la R1325 du CSNU au Burundi, en RD Congo et au Rwanda, organisé à Goma par la SFVS et ses partenaires d'appui.
- Les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2019 : Atelier de formation en suivi et évaluation des résolutions Femmes, Paix et Sécurité pour les acteurs du gouvernement et de la société civile de la RDC et du Burundi, organisé à Kampala par le Réseau Mondial des Femmes Constructrices de la Paix (Global Network of Women Peacebuilders ; GNWP) en collaboration avec la SFVS sous l'appui financier de Cordaid.

Ces différents cadres d'échanges sur le niveau d'application de l'AFPS au niveau Sous-régional, national et spécifiquement dans la Province du Nord-Kivu autour du PAP1325 I, ont permis aux experts du Gouvernement et de la société civile de déceler les avancées, les limites, contraintes, les forces ainsi que les opportunités, afin d'orienter et faire des recommandations devant renforcer la rédaction du PAP II.

1.4.2. La Phase préparatoire :

A l'issue de l'atelier de formation en suivi et évaluation tenue à Kampala, l'idée de revisiter le Plan provincial a été davantage renforcée grâce aux nouveaux outils acquis et à la conclusion d'un accord d'appui au projet d'élaboration du PAP 1325 II, également dans le souci de se conformer au nouveau PAN 1325 déjà finalisé par le Secrétariat National suivi du Plan Opérationnel, une nouveauté parmi les outils de mise en œuvre de la Résolution 1325 au niveau national.

Activité triple, cette phase a consisté à l'élaboration des termes de référence de l'atelier de restitution de la formation de Kampala, puis de la vulgarisation du PAN 1325 II suivi de l'élaboration et de la validation du PAP 1325 II/Nord-Kivu.

1.4.3. La Collecte et le traitement des Données

Capitalisant les résultats de différentes assises organisées au niveau provincial sur l'application de la 1325 au Nord-Kivu, des réunions pédagogiques en cascade entre les intervenants classiques de l'agenda FPS ont été organisée afin de mettre en place et d'adopter les outils devant faciliter la revue du PAP1325, ainsi qu'actualiser les deux projets d'arrêtés portant création, organisation, installation et fonctionnement du Comité de Pilotage et du Secrétariat Provincial et Local 1325. Ces réunions pédagogiques ont permis d'obtenir des informations et



préoccupations pertinentes du terrain, d'apprécier le niveau de la mise en œuvre du PAP I et d'en dégager les grandes orientations et objectifs visés dans le PAP II.

1.4.4. La Revue documentaire

La revue documentaire s'est focalisée sur l'exploitation du Plan Provincial 1325 I, le PAN 1325 II révisé et validé en septembre 2018 ainsi que des Instruments juridiques nationaux de promotion des droits des femmes, les rapports bilan des 15 ans de la Résolution 1325 en RDC, le rapport National de collecte des données de s'assurer de la cohérence des objectifs poursuivis par le PAP 2 qui sera produit au niveau provincial le PAN II et avec différents textes existants.

1.4.5. La Rédaction du document

Au cours d'un atelier provincial participatif qui a réuni les acteurs/trices du gouvernement, de la société civile, des organisations internationales, d'ONU Femmes, un draft du cadre logique du PAP a été produit en date du 09, 10 et 11 août 2019.

A l'issue de trois jours de travail qui ont porté consécutivement sur la restitution de l'atelier de Kampala par la SFVS, la vulgarisation du PAN 1325 et l'élaboration de l'ébauche du PAP 1325 II par les participant-e-s issus de 6 territoires et trois villes de la Province du Nord-Kivu, une Commission d'Expert-e-s provinciaux/ciales issu-e-s du Gouvernement provincial, des organisations de la société civile, du SNU, a été constituée pour harmoniser le document ainsi que travailler sur le plan opérationnel, sous la supervision du délégué du Ministère d'Etat, Ministère du Genre, Famille et Enfant.

Un atelier de validation pour présenter aux parties prenantes, les travaux revus et finalisés par la Commission d'Expert-e-s, qui s'est tenue les 31 octobre et 1er novembre 2019, a été organisé par le Secrétariat Provincial (SP1325NK) en collaboration avec la DFJ, Care International et la SFVS, le SNU, au cours de la célébration du 19^{ième} anniversaire de la Résolution 1325.



CHAPITRE I. CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 1325

1.1. Cadre Normatif International

1.1.1. Instruments juridiques internationaux

La Résolution 1325 a le mérite de renforcer les instruments juridiques de promotion des droits des femmes existant et met l'accent sur l'importance de l'implication de la femme et de la jeune fille dans la participation, la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits.

La République Démocratique du Congo a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques tant nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux à travers lesquels le pays s'est engagé à respecter des standards clés en matière de droits spécifiques de la femme. Il s'agit notamment de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- La Convention sur les droits politiques de la femme (résolution 640 (VII) du 20 décembre 1952 ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) de 1979 ;
- Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966 ;
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1990 ;
- La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing, 1995 ;
- La Résolution des Nations Unies A/RES/58/142 du 10 février 2004 sur la participation des femmes à la vie politique ;
- La Déclaration et le programme d'action de Vienne de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993) ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples¹ ratifiée par la RDC le 20 juillet 1987;
- La Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité du 31 Octobre 2000 ;
- La Résolution 1820 adoptée en juin 2008 et exigeant des mesures efficaces pour prévenir et réprimer les actes de violences sexuelles ;
- La Résolution 1888 adoptée le 30 septembre 2009 protégeant les femmes et enfants des violences sexuelles durant les conflits. Elle demande au Secrétaire Général de nommer un représentant spécial chargé de combattre la violence sexuelle pendant les conflits, d'envoyer des équipes d'experts sur les lieux et donner mandat aux soldats de la paix de protéger les femmes et les enfants ;
- La Résolution 1889 de 2009 qui examine l'exclusion des femmes des processus de redressement rapide et de consolidation de la paix et le manque de dispositions et de financement adéquats ; demande une stratégie propre à accroître le nombre de femmes dans le règlement des conflits et la prise de décisions, ainsi que des outils pour en améliorer l'application – des indicateurs

1



- et des propositions pour un mécanisme de suivi ;
- La Résolution 1960 (2010) : Elle recommande des mesures spécifiques pour la prévention et la protection contre les actes de violences sexuelles pendant les conflits et demande au Secrétaire Général de dresser la liste de tous les responsables d'actes de violence sexuelle et celle des mesures d'analyse et de suivi des rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits ;
- La Résolution 2106 (2013) note que la violence sexuelle peut constituer un crime contre l'humanité et est un élément constitutif du crime de génocide ; Elle réaffirme que l'égalité des sexes et l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes sont au cœur des efforts à long terme visant à prévenir les violences sexuelles en période de conflit armé et d'après conflit ;
- La Résolution 2122 (2013) : Elle concrétise les priorités adoptées dans la résolution 1325 et souligne l'importance de la participation des femmes à toutes les phases de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix par le biais de la justice transitionnelle.
- La Résolution 2242 (2015) : Elle demande aux Etats de prendre en considération les questions relatives à la lutte contre le terrorisme et de renforcer l'accès des femmes à la justice en punissant les auteurs de violences sexuelles et sexistes et en accordant des réparations aux victimes.
- La Résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité (2015) ;
- La Résolution 2389 relative à la reconnaissance de l'Accord Cadre d'Addis-Abeba de 2017 ;
- Les Objectifs du Développement durables (ODD 5) ;
- Le New Deal sur les Etats fragiles.

1.2. Cadre Normatif Régional et sous régional

Au niveau régional et sous régional, les instruments juridiques ci-après méritent d'être mis en exergue :

- Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique adopté en 2003 à Maputo au Mozambique, dit « Protocole de Maputo »;
- La Charte Africaine sur la Démocratie, les Élections et la Gouvernance ;
- La Déclaration Solennelle des chefs d'États et de Gouvernements des pays membres de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, de 2004 ;
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine adopté en 2015 ;
- L'Accord Cadre d'Addis-Abeba sur la Paix et la Sécurité dans la région des Grands Lacs de 2013 ;
- Le Protocole sur le genre et le développement de la SADEC, de 2008 ;



- Le Protocole pour la Prévention et l’Eradication des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, de la CIRGL de 2006 ;
- La Déclaration de Goma sur l’Elimination de la violence sexuelle et la lutte contre l’impunité dans la Région des Grands Lacs, de la CIRGL de 2008 ;
- La Déclaration de Kampala sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG), de 2011 ;
- Le Projet de Plan Régional de la CIRGL pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2018 – 2023),

I.3. Cadre Normatif National

Le Plan d’Action National 1325 s’inscrit dans la ligne droite des lois nationales, des politiques, des programmes et stratégies en matière d’égalité des sexes. Il s’agit notamment de :

- La Constitution de la RDC, en ses articles 14 et 15 consacrent respectivement la parité homme-femme et l’élimination des violences sexuelles ;
- La Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant Modalités d’application des Droits de la Femme et de la Parité ;
- La Loi N°06/018 du 20 juillet modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code Pénal Congolais et Loi N°06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénale Congolais ;
- La Loi No 81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du personnel de carrière des services publics de l’État qui détermine sans discrimination basée sur le sexe, les conditions pour le recrutement, la rémunération, l’avancement en grade et les autres avantages sociaux ;
- La Loi N°001/2001 du 17 Mai portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;
- La Loi N° 08/005 du 10 juin portant financement public des partis politiques ;
- La Loi organique N°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- La Loi N°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du personnel militaire des FARDC ;
- La Loi organique N°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale congolaise ;
- La loi portant protection de l’enfant du 10 janvier 2009, promulguée le 10 janvier 2009 ;
- La loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la Loi n°87-010 du 1^{er} août 1987 portant Code de la Famille révisé ;
- La Loi n° 16/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la Loi n° 015-2002 portant code du travail congolais révisé.
- Le communiqué conjoint du 30 mars 2013 entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies chargée des violences sexuelles en période des conflits.
- L’Arrêté Ministériel N° 008/CAB/MIN.GEFAE/GIB/13 du 05 juin 2013 portant Création, Organisation et Fonctionnement du Comité de Pilotage National, Provincial et Local en République Démocratique du Congo pour l’application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies portant sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ;
- L’arrêté Ministériel n°CAB/V.M/AFF.SO.F.015/98 du 10 juillet 1998 portant Création et Organisation d’un Conseil National de la Femme.



** Les Politiques, Programmes et Stratégies*

Pour traduire différents engagements pris en actes, des politiques et stratégies nationales ont été adoptées, parmi lesquelles-ci, il convient de citer :

- La Politique Nationale Genre (PNG) de 2009 ;
- La Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) de 2009, révisée (2020) ;
- Le Plan d’Action des Forces Armées de la République Démocratique du Congo de lutte contre les Violences Sexuelles.
- Le Plan d’Action National de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

1.4. Cadre Normatif Provincial

La Province du Nord-Kivu n’a pas connu d’avancées en matière d’édits portant protection et promotion des droits fondamentaux des femmes, des jeunes filles et des enfants. Les textes qui prennent en compte l’intégration de la femme dans les institutions politiques à 30%, sont notamment :

- L’arrêté Provincial n° 01/445/CAB/GP-NK/2019 du 20 août 2019 modifiant et complétant l’Arrêté Provincial n° 01/014/CAB/GP-NK/2009 du 17 mars 2009 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu ;
- Arrêté Provincial n° 01/447/CAB/GP-NK/2019 du 20 août 2019 portant nomination des Ministres Provinciaux du Nord-Kivu ;
- L’Edit N°001/2010 du 18 Mai 2010 portant dispositions générales applicables aux institutions philanthropiques œuvrant dans les domaines humanitaires et du développement en Province du Nord-Kivu ;
- L’Arrêté provincial N°01/037/CAB/GP-NK/2010 du 02 Août 2010 portant mesure d’application de l’Edit N°001/2010 du 18 Mai 2010 portant dispositions générales applicables aux institutions philanthropiques œuvrant dans les domaines humanitaires et du développement en Province du Nord-Kivu ;
- L’Arrêté du Ministre Provincial N°002/CAB/MIN/MPPBCP/2014 fixant modalité de mise en œuvre de la coordination des actions humanitaires et du développement dans les entités territoriales en Province du Nord-Kivu.



CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAP 1325 I

Bien avant l'adoption de la Résolution 1325, le 31 octobre 2000, les femmes leaders de la RDC et de la Province du Nord-Kivu en particulier, avaient déjà amorcé des actions de plaidoyer au sein des différentes instances au niveau provincial, national, régional, ainsi qu'auprès des Nations Unies afin d'obtenir leur implication dans les négociations, pendant et après le conflit en tant qu'artisanes de paix et de réconciliation dans la région des Grands Lacs.

Il convient à ce titre de rappeler plusieurs initiatives qui ont été prises par les femmes sur le plan provincial, national, sous-régional et international dans le contexte des conflits qui sévissaient à l'Est de la RDC, particulièrement au Nord-Kivu, pour apporter leur contribution afin d'amener les parties au conflit à trouver un accord de paix durable.

Cependant, les femmes se sont heurtées à des barrières socialement établies (us et coutumes, pratiques sociales, considération de la femme), faisant des questions de paix et de sécurité, un domaine réservé exclusivement aux hommes, aux institutions politiques.

En dépit des barrières auxquelles elles ont été confrontées, les femmes du Nord-Kivu ont entrepris plusieurs actions de lutte pour le retour de la paix en vue de l'implication des femmes dans les sphères de prise de décision. Nous pouvons citer entre autres :

- Le Plaidoyer en faveur de la paix et la sécurité au Nord-Kivu et dans la région des Grands Lacs, qui a permis de mener les actions suivantes :
 - Rencontres des femmes du Nord-Kivu avec Son Excellence Monsieur Paul Kagame, (président de la République du Rwanda), Monsieur Laurent Nkunda, Mr Bosco NTAGANDA avec le CNDP (2007), les Ambassadeurs à Kinshasa, le Secrétaire Exécutif de la CIRGL, Monsieur TUMBA LUABA ;
 - Mission à Kampala et à Nairobi lors des accords de paix y afférents,
 - Sit-in des femmes du Nord-Kivu lors de l'arrivée de Mme Marry Robinson à Goma,
 - Assistance en vivres aux femmes des militaires au front ;
 - Demande et participation des femmes à la mission d'identification pour la dissociation des FDLR des civils, à Walikale et à Rutshuru ;
- La documentation des cas d'incidents de violation des Droits Humains ;
- La dénonciation des cas d'incursion des militaires rwandais dans le territoire de Nyiragongo et le Camp de la MONUSCO à Nyiragongo ;
- Interposition des femmes de Nyiragongo face à la résistance contre l'installation du délégué du Gouverneur dans leur Territoire ;
- Plusieurs sensibilisations menées pour la vulgarisation de la 1325 dans le Territoire de Nyiragongo avec pour *résultats obtenus* : 7 femmes nommées Cheffes de 10 Maisons et 1 comme Vice-présidente du Comité Local de Paix et de Développement, CLPD, succédant au Chef de Chefferie ;
- Le plaidoyer des femmes auprès des autorités pour l'interdiction aux civils du port des tenues similaires à celles des militaires ;
- L'organisation de l'atelier sur les mécanismes de résolution des conflits en territoire de Walikale ; Etc.



Dans cette lancée, en 2015, le Nord Kivu a entamé l'élaboration de la 1^{ière} édition de son Plan Provincial à travers la mise en place d'une commission de pilotage chargé de la rédaction du document ainsi que des projets d'arrêté.

Au nombre des dix axes thématiques contenus dans le PAN 1, le plan provincial a mis l'accent sur six composantes thématiques, conformément au contexte et aux priorités de la Province. Il s'agit de :

1. Participation Politique
2. Promotion et Protection des Droits de la Femme
3. Paix et Sécurité
4. VIH/SIDA
5. Violences Sexuelles
6. Consolidation de l'Etat de Droit

II.1. De l'état de lieux de la mise en œuvre du PAP I

La première édition du Plan d'Action Provincial 1325 fait entendre des observations du point de vue forme, fond, budgétisation et mise en application. D'aucun parle d'un cadre logique après analyse critique du document. En dépit de toutes ces considérations, il convient de retenir l'essentiel dans chacune des six composantes thématiques ci-après :

II.1.1. De la Participation Politique

La participation politique de la femme dans les instances de prise de décision est demeurée faible durant les cinq dernières années en dépit du cadre normatif national et international qui favorise la pleine participation de la femme. Les premières élections démocratiques, conduites en 2006, qui constituaient pour les femmes et les jeunes filles du Nord Kivu, une opportunité d'exprimer pleinement leurs droits civiques et politiques au même titre que les hommes, n'ont pas permis d'avoir des femmes élues. Toutefois, les élections suivantes de 2011, ont permis d'enregistrer quelques avancées (cf étude menée sur l'état de la parité au Nord-Kivu par l'ONG Alert International en 2016).

	Postes	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Pourcentage de femmes
1.	Gouverneur	0	1	0%
2.	Vice-gouverneur	0	1	0%
3.	Gouvernement provincial	3	7	30%
4.	Présidence Assemblée prov	0	1	0%
5.	Assemblée Provinciale	1	41	2,4%

Femmes dans les instances de décision au Nord Kivu en 2011

A côté de ces avancées, bien d'autres initiatives conjointes visant à atteindre les objectifs du PAP 1, tels que les programmes « Mwanamke, Amani na Usalama », GEWEP II, « Tushiriki Wote », ont été réalisées par les institutions étatiques, la société civile et les partenaires internationaux techniques et financiers. Ces initiatives ont permis à un bon nombre de la



communauté, femmes, hommes, filles, garçons, de participer aux mécanismes locaux de gestion pacifique des conflits et contribuer ainsi aux efforts du Gouvernement congolais de renforcer la cohésion sociale et le renforcement des acteurs institutionnels.

Il convient également de souligner la mise en place de plusieurs mécanismes locaux de paix et de développement, notamment : les Noyaux de Paix et de développement (NPD), le Comité Local de Paix et de Développement (CLPD), la Cellule de Paix et de Développement du Quartier (CPDQ), le Comité Local de Paix et de Développement au niveau de la Commune, le Conseil de Paix et de Développement au niveau de la Mairie, puis la Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification rattachée au Gouvernorat et au Ministère du Plan.

De même, des mécanismes humanitaires ont également été mis en place par les organisations de la société civile, les agences et les ONG internationales qui mettent en œuvre et appuient les activités sur terrain. A titre illustratif les organisations à base communautaire (OCB), le Noyau local de concertation, le CAC ...

En dépit de résultats favorables obtenus grâce à la mise en œuvre de ces initiatives, il convient de noter que la problématique de la vulnérabilité économique et sociale, le faible réseautage des femmes et leur quasi exclusion dans le processus de prise de décision au niveau de l'individu, du ménage, de la communauté, et ce, au plan provincial, national et régional, constitue un défi majeur à relever pour faire de la femme une actrice importante de la vie politique et publique au Nord-Kivu et en RDC en général.

II.1.2. De la Promotion et de la Protection des Droits de la Femme

Depuis octobre 2014, la Province du Nord Kivu fait face à une recrudescence des conflits armés qui ont conduit à une instabilité et entraîné des violations graves des droits humains en portant atteinte à l'intégrité physique de milliers de femmes, filles, enfants ainsi que des hommes massacré-e-s par des groupes armés, spécialement dans la région de Beni. Des poches d'instabilité (zones chaudes) contrôlées par des milices ont été repérées dans cette zone, provoquant un déplacement massif de la population engendrant ainsi, plus d'un million de déplacé-e-s internes et des réfugié-e-s signalé-e-s dans les pays frontaliers, outre l'Ouganda et le Rwanda. Cette situation a empêché plusieurs femmes et jeunes filles à l'âge de voter et d'être votée d'exprimer et de jouir librement de leurs droits civiques et politiques, à elles, garanti par la Constitution de la 3^{ème} République. Cette situation traduit la faible application et le faible respect de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité dans la Province du Nord-Kivu, en dépit des efforts de consolidation de la paix consentis par le Gouvernement et ses partenaires classiques.

Il sied également de relever que des instruments juridiques de portée nationale, régionale et internationale ont été vulgarisés et certains d'entre eux traduits en langues nationales (swahili) pour permettre une meilleure compréhension et appropriation par les communautés.



II.1.3. De la Paix et Sécurité

La Province du Nord-Kivu est une plaque tournante en matière des conflits en RDC avec des ramifications au niveau régional. Pour y instaurer et consolider la paix et la sécurité, beaucoup d'actions (dialogues sociaux, dialogues démocratiques, forums de paix...) et d'initiatives qui implique la femme à plus de 20% ont été conduites par différent-e-s acteurs et actrices, notamment le Programme de stabilisation, DDRCS, le Programme « MWAMKE AMANI NA USALAMA (Femmes, Paix et Sécurité) » en sigle « Programme MANU » appuyé par Care International dans le cadre de GWEP II, la Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification, CPAP ; le renforcement institutionnel et de la gouvernance participative et inclusive appuyé par le PNUD. A travers ces programmes, des mécanismes institutionnels et communautaires de paix et de gestion des conflits ont été mis en place parmi lesquels on peut citer :

- Le Noyau de Paix et de Développement (NPD) : au niveau du village et de l'avenue en ville;
- Le Comité Local de Paix et de Développement (CLPD) : dans les Chefferies et Communes ;
- La Cellule de Paix et de Développement du Quartier (CPDQ) et au niveau du groupement ;
- Le Conseil de Paix et de Développement (CPD) au niveau de la Mairie et Territoire ;
- Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification (CPAP) : coordination provinciale ;
- Mis en place du Cadre provincial de concertation avec l'accompagnement de SPR/MSI.

A côté de ces structures de paix inclusives, nous pouvons retenir également les actions phares réalisées :

- Les dialogues et tables rondes entre les femmes et les hommes avec les autorités locales organisés dans certaines entités de la province déchirées par les conflits pour favoriser l'implication des significatives des femmes et des jeunes filles dans les espaces de résolution pacifique des différends qui ont abouti à la signatures des Plans d'Actions pour la Paix (Bashali et Bwito) ainsi que dans l'exercice d'élaboration du Plan communautaire de sécurité, le Plan Local de Paix et de Développement (PLDP) et le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et bien d'autres cadres pouvant promouvoir la cohésion sociale ;
- Une recherche action participative sur les dynamiques des conflits a été effectuée dans la chefferie de Bwito en territoire de Rutshuru sur 110 personnes ressources dont 31% de femmes ont enrichi la partie qualitative de cette recherche ;
- Mis en place des Cadres Inter paysans de Transformation des Conflits (CITC) ;
- Mis en place des Cadre d'Echange et d'Information (CEI) ;
- Mise en place des Noyaux de Paix pour la Résolution des Conflits (NPRC); Ces trois structures sont inclusives cad composées des femmes et des hommes.
- Mis en place d'un Conseil Consultatif pour les Chefferies de Bashali et de Bwito composé de 50% des femmes et 50% d'hommes.
- Redynamisation des Organisations Féminines locales (CAFPDI et BCAF) et leur implication dans la résolution des conflits fonciers à Bashali, Bwito et Pinga;

Dans le secteur de la Police et de l'armée, il convient de souligner le recours à certaines lois et politiques comme outils de promotion de la participation des femmes et jeunes filles aux mécanismes de paix et de sécurité à tous les niveaux de sécurité, telles que La Loi organique N°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise, le Plan d'Action des Forces Armées de la République Démocratique du Congo de



lutte contre les Violences Sexuelles. Cependant, les femmes et filles trainent encore les pas pour intégrer massivement l'armée, la police et les services secrets d'information (ANR).

II.1.4. VIH/SIDA

La RDC en général et le Nord-Kivu aspire à un espace avec zéro nouvelle infection, zéro décès lié au VIH, zéro discrimination et stigmatisation. Toutes les stratégies ont visé à appuyer l'engagement du Gouvernement de la république et de la Province en faveur d'une génération sans sida dans un contexte d'équité, des droits humains pour tous, d'égalité des sexes et de bonne gouvernance ».

Cependant, le VIH/SIDA en Province du Nord-Kivu demeure encore un défi qui est loin d'être relevé partant de sa prévalence élevée à la suite des cas de personnes déclarées séropositives au regard du constat tiré après collecte des données issues des différents rapports consultés sur le terrain auprès des acteurs de coordination tel que le PNMLS et le Forum Sida. A titre illustratif, 8689 personnes étaient sous Anti rétroviraux (ARV) pour la seule année 2016 sur 88.138 dépistées et ayant retiré leur résultat (rapport trimestriel d'activités PNLS, 2016).

La problématique de lutte contre le VIH/SIDA est une question aussi transversale que le Genre. La politique et les stratégies de riposte contre le VIH sont coordonnées au niveau provincial par le Programme National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA afin d'assurer l'appui technique et d'élaborer la cartographie des intervenant-e-s et de leurs interventions.

L'objectif étant de contribuer à la réduction de la propagation du VIH/SIDA et les IST au sein de la communauté et son impact sur l'individu, la famille et la société, il convient de relever des activités phares réalisées dans la Province du Nord-Kivu au cours de la période 2016 - 2019, notamment :

- Les Campagnes de mobilisation sur le VIH/SIDA, la planification familiale et le dépistage volontaire dans les zones à fort taux de vulnérabilité dans la ville de Goma, ciblant les hommes en uniforme, les milieux chauds de la ville (les Nganda, certains quartiers tels que NDOSHO, MAPENDO/BIRERE, MAJENGO...), les professionnels de sexes ;
- Mise en place de centres de dépistage volontaires mobiles ;
- Organisation de campagnes TAM-TAM par la Plate Forme des organisations des adolescent-e-s ; sensibilisation des jeunes lors des journées diocésaine et paroissiale des jeunes et lors du Festival Amani, avec l'accompagnement de RACOF, ONU SIDA, PNUD, UNOPS, UNFPA, MONUSCO,
- Sensibilisations et dépistage volontaire au cours de la Campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes avec l'appui de Cordaid, Care International, ONU Femmes, HCR, FAO, IMA, et les membres du Groupe Thématique Genre Provincial ;
- Formation des Journalistes des radios communautaires sur le VIH/SIDA, le Genre et le média ;
- Lancement de l'initiative « All In (tout le monde dedans) » par le Consortium des jeunes adolescents en 2018 dans le cadre de la riposte contre le VIH/SIDA.
- Sensibilisations et plaidoyers auprès des autorités provinciales pour obtenir leur implication dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Sensibilisations et dépistage volontaire des agent-e-s dans les zones de santé et dans les institutions tel que l'ICCN à MATEBE, Rumangabo suivi du.



II.1.5. Violences Sexuelles

L'état d'insécurité et d'instabilité qui a caractérisé la province du Nord-Kivu depuis octobre 2014 avec la prolifération des maisons dites « maisons de tolérance », a provoqué une hausse des cas d'abus et exploitations sexuels commis sur des filles mineures. Cela ressort de la base de données VBG de la Division Provinciale Genre, Famille et Enfant, ainsi que le rapport d'enquête provincial sur l'exploitation et abus sexuels faits aux mineures au Nord-Kivu, réalisées par le Groupe de Travail Prévention et Protection du GTGP/NK en 2017.

Malgré l'existence de la loi n°06/019 du 20 juillet 2006 portant répression des infractions des violences sexuelles et la loi portant protection de l'enfant du 10 janvier 2009, les violences sexuelles sur les femmes et les filles ne cessent de se commettre à grande échelle, renforçant ainsi leur vulnérabilité physique, physiologique, sanitaire et socioéconomique.

II.1.6. Consolidation de l'Etat de Droit

L'appareil judiciaire a connu des avancées en matière de renforcement des capacités des officiers de la justice sur la prévention et la lutte contre les différentes violations des droits de l'homme, spécifiquement la lutte contre les violences sexuelles à travers la mise en place de la Cellule VBG dans les Parquets.

Des audiences foraines ciblant les auteurs de violations des droits humains ont été organisées dans la province. Une collaboration entre les juridictions provinciales a été renforcée grâce aux différents programmes d'appui technique et financier au secteur de la justice, développés par le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers tels que la MONUSCO/BCNUDH, le PNUD, l'UE, ONU Femmes etc.

En dépit de ces interventions, il existe encore des défis tels que l'impunité, l'insuffisance des édifices devant abriter les institutions pénitentiaires, le renforcement de ces institutions, la nomination des femmes dans les différents postes au sein de la justice, le renforcement de l'autorité de l'Etat dans les zones sous contrôle des groupes armés, etc.

II.2. Des leçons apprises

L'expérience de la mise en œuvre du PAN à travers le PAP1325 I a permis de relever :

- L'existence d'un cadre d'expression et de canalisation des actions des femmes, filles et autres groupes marginalisés ;
- La faible connaissance et appropriation du PAN et PAP 1325 par les acteurs étatiques, privés et communauté de base, car n'ayant pas été imprimé et traduit en langues locales ;
- Le faible taux de participation des femmes aux tables des négociations et aux mécanismes de gestion de conflits et aux instances de gouvernance provinciale et locale ;
- La récurrence des conflits et la flambé des violences sexuelles et autres violations des droits des femmes et des filles, et autres groupes marginalisés ;
- La faible présence des femmes au sein des instances de commandements dans l'Armée, la Police et les autres services de sécurité ;



II.3. Des obstacles à la mise en œuvre effective du PAP 1325 I

- Mise en veille de la signature des deux projets d'arrêtés provinciaux portant création, organisation, installation et fonctionnement du Comité Provincial et Local de Pilotage 1325 ;
- Retard dans la nomination, l'installation et l'équipement de l'équipe du Comité Provincial et Local de Pilotage 1325 ;
- Non alignement du PAP 1325 dans le budget provincial ;
- Réticence de certains partenaires techniques et financiers à collaborer avec un Comité de pilotage non encore installé officiellement ;
- Persistance des conflits dans certaines zones d'intervention des actrices et acteurs de mise en œuvre de la R1325 ;
- Faible compréhension de la portée juridique et politique de la Résolution 1325 par les autorités politiques ;
- Pesanteurs socioculturelles, précarité économique et non tenue des élections locales.
- Persistances des violences et des stéréotypes à l'égard des femmes, des filles des autres groupes marginalisés ;
- Très faible application des législations favorables à l'égalité hommes-femmes.

II.4. De la Collecte et du Traitement des Données

La collecte de données s'est faite à travers la conduite d'études, d'entretiens, d'interview, de revues documentaires dans certaines institutions et communautés, d'ateliers provinciaux inclusifs d'évaluation de la mise en œuvre du PAP 1. Ces cadres ont permis aux acteurs et actrices provinciaux/ciales de mise en œuvre du PAP 1, l'opportunité de se prononcer, au regard de leur contexte, sur les grandes orientations et objectifs dudit PAP mais également de fournir des informations et préoccupations pertinentes de leurs entités respectives dominées par la persistance d'instabilité, massacres, conflits, déplacements de la population fuyant les exactions des groupes armés.

- ***Des enseignements tirés de la collecte des données***

De la collecte des données effectuée dans les entités de coordination et de gouvernance au niveau du Chef-lieu de la Province et au cours de différents ateliers provinciaux de réflexion organisés, il y a lieu de retenir les renseignements ci-après :

- 80% des acteurs et actrices interrogé-e-s et travaillant sur la thématique Genre, avaient déclaré avoir de la connaissance sur la Résolution 1325 sur « Femmes, paix et sécurité » et moins de 50% sur l'existence du PAP 1325 I ;
- Plus de 60% d'actrices et acteurs interviennent dans le domaine de Participation Politique, Consolidation de l'Etat de droit, Promotion et Protection des Droits de la femme, VIH/SIDA, prévention, violences sexuelles sans savoir qu'ils/elles agissaient dans les 6 Composantes thématiques du PAP1325 I ;



- 100% des acteurs ayant participé à l’élaboration du PAP 2 ont souhaité qu’il soit aligné sur le budget du Gouvernement provincial et qu’il constitue un cadre de référence pour rétablir une paix durable dans la province en renforçant effectivement la représentation des femmes dans les mécanismes de paix et de résolution de conflits à tous les niveaux.

II.5. Bonnes Pratiques

Le processus de mise en œuvre du PAP 1325 I produit avec l’accompagnement de ONU Femmes a permis de mettre en profit certaines avancées, notamment :

1. La célébration du 18^{ème} et 19^{ème} anniversaire de la Résolution 1325 sous l’initiative du Secrétariat Provincial 1325 avec l’accompagnement financier de Care International, SPR-MSI/USAID, Cordaid via la DFJ et la SFVS, ayant aboutit à l’élaboration d’un nouveau PAP;
2. L’intérêt suscité de subir la formation et le coaching de l’équipe du Secrétariat Provincial 1325 (2018-2019) par l’Académie Folk Bernadotte, FBA, dans le cadre du Programme pour la Consolidation de la Paix Inclusive en RDC ;
3. L’installation de 3 Comités Locaux 1325 dans les Territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo consécutivement en 2017 et en 2019, ainsi que l’évaluation de leur état de lieu avec l’accompagnement de l’ONU Femmes, Cordaid et Care ;
4. La multiplication des expert.e.s en Résolution 1325 dans la province qui prennent part aux forums, débats et conférences nationaux, sous-régionaux, régionaux, continentaux et des Nations Unies grâce à l’accompagnement des actrices et acteurs classiques de la 1325 dans la marche vers l’égalité ;
5. La participation effective et active du Secrétariat Provincial 1325 à la 4^{ème} réunion du Comité Technique Sectorielle sur l’examen du Rapport Afrique sur la mise en œuvre du Plan d’Action (Plateforme) de Beijing +25 à Addis-Abeba (Oct-Nov. 2019) ;
6. La vulgarisation de la Résolution 1325, les ODD et 16, le New Deal, le PAN1325 et des textes juridiques qui garantissent les droits des femmes dans le cadre du renforcement du leadership transformationnel des femmes et des jeunes filles pour favoriser leur participation effective à la gouvernance locale inclusive dans les zones stabilisées avec l’accompagnement de KOICA à travers le PNUD ;
7. Domestication de la Résolution 1325 dans certains Plans Locaux de Paix et de Développement dans les Chefferies et groupements pilotes par certains acteurs clés ;
8. Organisation de formations sur la Résolution 1325 et l’implication des femmes dans les mécanismes de gestion des conflits communautaires, etc.



II.3. Défis

- Persistance et prolifération des groupes armés nationaux et étrangers qui menacent la stabilité de la province du Nord-Kivu et entraînent la flambée des violences faites aux femmes, filles, aux enfants ainsi qu'aux hommes, car au sein du rang des groupes armés se trouvent aussi bien hommes que les femmes, les jeunes garçons que les jeunes filles, ainsi que les enfants enrôlé-e-s de gré et de force.
- Ignorance des vrais problèmes de paix et questions sécuritaires de la Province, du pays et de la région des Grands Lacs par bien des délégués aux négociations internationales ;
- Déficit informationnel concernant la période de tenue des grandes conférences qui sont des opportunités pour les femmes leaders congolaises du Nord-Kivu de défendre l'état sécuritaire précaire du pays et de la province de façon attentionnée ;
- Faible communication entre les organisations féminines afin de partager les informations et données importantes et pertinentes pour mener un plaidoyer conjoint basé sur les preuves ;
- Sentiment d'agir et de travailler en silo par certaines organisations (Agences du Système des Nations Unies, Organisations internationales, Organisations de défense des droits de la femme, Organisations féminines), ce avec les risques de disperser les efforts ;
- Faible accompagnement de la Coordination/Comité de Pilotage ;
- Manque d'appropriation du PAP 1325 par le Gouvernement provincial et certains Partenaires ayant le genre dans leur mandat.





CHAPITRE III : AXES D'INTERVENTION DU PLAN D'ACTION PROVINCIAL 1325 2ÈME GÉNÉRATION AU NORD-KIVU

Le présent Plan d'Action Provincial 1325 2^{ème} génération, est établi avec une définition et identification claires des axes d'intervention qui s'inscrivent dans le Plan d'action prioritaire du gouvernement provincial du Nord-Kivu, et comprend 4 piliers d'intervention suivant :

1. Pilier Participation
2. Pilier Prévention
3. Pilier Protection
4. Pilier Relèvement

PILIER 1 : PARTICIPATION

La participation vise à accroître le nombre des femmes et des Adolescent-e-s et Jeunes Filles, AJF, dans les instances de prise des décisions, des négociations et les missions de maintien de paix, ainsi que dans tout autre mécanisme ayant une incidence sur la paix et la sécurité.

Cet axe comporte 2 objectifs spécifiques, à savoir :

Objectif 1 : Contribuer à accroître de 20 % le taux de la participation de femmes et jeunes femmes au sein des institutions et mécanismes locaux, provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que dans les services de sécurité

La représentation des femmes et des jeunes femmes congolaises dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que dans les services de sécurité et à toutes les négociations visant à ramener la paix demeurent encore très faible au regard de la majorité des hommes qui occupent ces hautes fonctions.

Pour pouvoir atteindre cet objectif, des actions des plaidoyers seront entrepris en vue d'obtenir des engagements des responsables pour aligner les femmes aux différentes négociations de paix. Aussi des actions de sensibilisation seront intensifiées sur le leadership féminin auprès des femmes, AJF, en mettant un accent particulier sur les femmes rurales et celles vulnérables (femmes vivant avec handicap et les femmes autochtones).

Objectif 2 : Contribuer à Accroître à 20% le taux de participation de femmes et jeunes femmes dans les instances décisionnelles des institutions sociopolitiques, économiques, publiques et privés

Depuis 2006, la RDC a pu organiser trois élections présidentielles et législatives en 2006, en 2011 et en 2018. Ces élections ont enregistré une participation effective des femmes aussi bien comme candidate que comme électrice. Toutefois, les femmes n'ont pas dépassé les 11 % des sièges aux parlements National et Provinciaux. La représentation des femmes n'a pas non plus été meilleure dans les gouvernements successifs que le pays a connus, ne dépassant pas les 7 % des portefeuilles ministériels. Au sein des entreprises publiques et privées, les femmes ne comptent



que 18 % des postes décisionnels. De ce fait, les femmes ne disposent presque pas de marge de manœuvre pour pouvoir influencer en leur faveur les politiques et programmes de développement mis en place dans le pays. Il faudra donc poursuivre le travail de manière à augmenter de façon significative la représentation des femmes en nombre et en qualité dans les instances décisionnelles tant pour les mandats électifs que nominatifs.

PILIER 2 : PREVENTION

Cet axe vise à prévenir toutes les formes de violations des droits des femmes, des jeunes femmes et des petites filles pendant et après les conflits armés. L'axe Prévention comporte 5 objectifs spécifiques. Il s'agit de :

Objectif 3 : *Vulgariser à grande échelle les instruments juridiques de promotion de la participation de la femme à la gouvernance politique et publique et le PAP 1325*

Le sondage de base sur l'état de connaissance de la résolution 1325 et des autres instruments juridiques nationaux relatifs aux droits de la femme, réalisée par le Secrétariat Provincial 1325 dans le cadre du Projet KOICA avec l'accompagnement du PNUD, en 2019, dans les Chefferies de Watalinga en Territoire de Beni, Bwisha en Territoire de Rutshuru et Bashali en Territoire de Masisi, indique qu'environ 80% de personnes interrogées ne connaissent pas la résolution 1325.

Objectif 4 : *Mettre en place des Mécanismes communautaires d'alerte précoce des conflits et de résolution pacifique des conflits*

Les conflits armés sont à la base de toutes les violations dont les femmes, les adolescentes et jeunes femmes sont victimes et nécessitent une forte mobilisation de toute la communauté en vue de prévenir leur gestation.

Pour y parvenir, des actions concrètes seront menées notamment :

- (a) Étudier et réviser des lois et programmes qui traitent des situations de violence et d'insécurité dans l'administration publique et dans les structures spéciales de sécurité dans le pays ;
- (b) Former les femmes, les adolescentes et les jeunes femmes en techniques d'alerte précoce, de médiation et de résolution pacifiques des conflits ;
- (c) Mettre en place des systèmes opérationnels de surveillance des violations des droits des femmes, adolescentes et jeunes femmes et d'autres groupes marginalisés ;
- (d) Installer des Comités de médiatrices de paix dans tous les territoires, toutes les chefferies et les villes, comprenant les femmes et les jeunes femmes de différentes catégories, constituées de tous les mouvements sur l'ensemble de la province ;
- (e) Aligner les femmes et les AJF dans toutes les missions de négociation, de médiation et de résolution pacifique des conflits au niveau provincial et local.



Objectif 5 : Réduire le taux d'enrôlement des « enfants soldats » ou « kadogo » (jeunes filles et garçons) au sein des groupes armés

Avec l'activisme des milices locales et étrangères dans la partie Est du pays, notamment au Nord-Kivu, les filles continuent de se faire enrôler, or leur présence au sein des groupes armés renferme des conséquences graves aussi bien pour la communauté dans son ensemble que pour ces filles elles-mêmes. En effet, de nombreuses filles que compte actuellement les groupes armés n'ont aucun avenir ; cependant, elles constituent un danger pour la communauté car formées à vivre dans la criminalité.

La réforme du secteur de sécurité en cours dans le pays devrait renforcer la prise en compte du genre à tous les niveaux du processus ainsi que la mise en place des mécanismes de gestion des invalides (personnes vivant avec handicap) de guerre, surtout lorsqu'il s'agit des jeunes ex combattant-e-s.

Objectif 6 : Contribuer à accroître le taux de participation des femmes et AJF dans les instances de prise de décision au sein des services de sécurité

Au sein de l'Armée, de la Police, dans la justice et dans les services spécialisés de renseignements, au niveau national, on ne compte à ce jour, respectivement que 2,8%, 6,7% et 19,46% des femmes occupant des postes de commandement. Or, une présence significative des femmes au sein des organes décisionnels de ces services constitue un gage de sécurité pour prévenir les violations des droits des femmes. Pour atteindre cet objectif, le travail consistera à organiser des ateliers d'échange et de plaidoyer avec les responsables de ces services et organes de manière à accroître le taux de participation des femmes en leur sein.

Objectif 7 : Renforcer le contrôle et la Réduction de la circulation des armes légères et de petit calibre

Les conflits armés contribuent à la prolifération des armes légères et de petits calibres dans les zones affectées. Ces armes légères et de petits calibres font de nombreuses victimes parmi lesquelles, les femmes et les filles dans le cadre de leurs activités liées à la recherche des produits vivriers, de l'eau et du bois de chauffe/charbon pour usage ménager et commercialisation. C'est ainsi qu'il faudra renforcer le contrôle et la réduction de la circulation des armes légères et de petits calibres, de manière à épargner d'avantages des vies humaines, notamment, celles des femmes, des jeunes filles, ainsi que des enfants. A ce sujet, l'on devra procéder à l'organisation de séances de travail technique entre la coordination de la mise en œuvre du PAP1325 et la Commission Nationale de Contrôle des armes légères et de petits calibres et de réduction de la violence armée afin d'y intégrer le genre. D'autre part, des campagnes de conscientisation devront être organisées à l'intention de la population sur la lutte contre la prolifération d'armes légères et de petits calibres.

L'implication des femmes, des filles et des personnes à mobilité réduite dans les programmes de lutte contre la prolifération d'armes légères et de petits calibres est crucial pour déceler les réseaux criminels et autres détenteurs illégaux d'armes.



PILIER 3 : PROTECTION

Cette thématique vise à assurer aux femmes, aux jeunes femmes, aux enfants et aux autres groupes marginalisés la protection de leurs droits pendant et après les conflits. Ce pilier est lié aux objectifs 10, 11, 12 et 14 de la résolution 1325, objectif « justice et sécurité » du New Deal, aux ODD 16 et aux objectifs 11, 12 et 13 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'axe Protection comporte deux (2) objectifs spécifiques à savoir :

Objectif 8 : Assurer le respect des droits des femmes, des adolescentes et jeunes femmes ainsi que d'autres personnes vulnérables et marginalisées (personnes vivant avec handicap, autochtones, réfugiées, déplacées, etc.) pendant et après les conflits

En RDC en général et au Nord-Kivu en particulier, pendant et après les conflits armés, les femmes, les filles et les enfants subissent plusieurs affres de guerre avec des conséquences néfastes liées à la violation de leurs droits fondamentaux, qui nécessite des actions de prise en charge holistique pour leur relèvement.

Pour y arriver, les acteurs devront s'activer à :

- (a) Renforcer les capacités du personnel judiciaire (Magistrats, greffiers, huissiers, personnels pénitentiaires) et des auxiliaires de la justice (Avocats, défenseurs judiciaires), ainsi que des policiers et militaires ;
- (b) Poursuivre l'installation et l'opérationnalité des cours et tribunaux sur l'ensemble de la province de manière à rapprocher la justice des justiciables ;
- (c) Réhabiliter ou construire les centres pénitentiaires, les prisons et cachots en tenant compte des besoins sexospécifiques des hommes et des femmes ainsi que des enfants tout en y assurant des conditions de dignité humaine ;
- (d) Poursuivre l'installation de la Police de proximité (PdP) sur toute l'étendue de la province ;
- (e) Mettre en place les mécanismes de la justice transitionnelle dans toutes les villes et tous les territoires de la province,
- (f) Sensibiliser toutes les femmes et jeunes femmes ainsi que les enfants sur leurs droits fondamentaux.

Objectif 9 : Lutter contre l'impunité des violences sexuelles et autres violations des droits des femmes, des adolescentes, jeunes femmes et des petites filles pendant et après les conflits armés

Les violences sexuelles sont l'un des types des violations des droits humains les plus utilisées par les groupes armés, appelées « armes de guerre ». Il sied de noter que la Province du Nord-Kivu fait face depuis plus de deux décennies à de grands défis pour juguler ce fléau, rendre



justice, accorder des réparations aux victimes par l'organisation de procès, audiences foraines et assurer le paiement des indemnités, cela dans le délai raisonnable par les cours et tribunaux.

Pour réaliser cet objectif, les actions devront consister à :

- (a) Juger et condamner les auteurs des violences sexuelles et autres violations des droits des femmes et filles pendant et après les conflits armés ;
- (b) Équiper en moyens humains et matériels adéquats les cours et tribunaux.

PILIER 4 : RELEVEMENT

Les zones affectées par les conflits armés sont confrontées à d'énormes défis en matière de relèvement et de reconstruction suite aux destructions massives à grande échelle et aux pertes irréparables. La consolidation de la paix reste majoritairement l'apanage d'une élite masculine, malgré l'idée généralement admise que les hommes et les femmes devraient participer de manière égale au processus de consolidation de la paix et au maintien de la sécurité.

Dans les situations post-conflit, l'autonomisation des femmes et des AJF est un des facteurs déterminants contribuant à court terme au rétablissement de la stabilité, à la résilience communautaire, à la réinsertion, aux progrès socioéconomiques et à une paix durable.

Cet axe est lié aux objectifs 12, 13, 15, 16 et 17 de la résolution 1325, aux objectifs 4 « Fondement économique » et 5 « Revenus et services » du New Deal, à l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), l'ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable) et aux objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 18 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine avec 2 objectifs spécifiques.

Objectif 10 : *Intégrer la dimension genre dans la gestion et la résolution pacifique des conflits*

Bien que les femmes et les adolescentes et jeunes filles (AJF) soient les principales victimes des conflits, leurs besoins spécifiques ne sont pas pris en compte.

Intégrer la dimension genre dans le processus de gestion et de résolution pacifique des conflits permettra de répondre aux besoins spécifiques des femmes, jeunes (et adolescent-e-s) et de groupes marginalisés (personnes vivant avec handicap, peuples autochtones, etc.) à accroître leur autonomisation, ou à faire progresser l'égalité des sexes.

Pour atteindre cet objectif, la démarche consistera à l'analyse et à l'intégration de la dimension Genre dans les interventions des projets et programmes de développement post-conflits, ainsi qu'au suivi-évaluation du niveau de réalisation (assurance qualité).

Objectif 11 : *Assurer l'autonomisation socio-économique des femmes et des AJF victimes des conflits*

Il sied de signaler que les investissements à grande échelle dans l'autonomisation socio-économique des femmes génèrent des dividendes sociaux à court, moyen et long terme, y compris après un conflit. En effet, l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté, le renforcement du leadership de la femme et la croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution



énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneures ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles. C'est dans ce cadre que des actions concrètes sont envisagées pour l'accompagnement des femmes à sortir du cycle infernal de la pauvreté et de la marginalisation en vue d'assurer leur autonomisation effective en période d'avant, pendant et post conflit.

Il s'agira de redonner la chance aux femmes et aux AJF dans l'éducation et la formation dans tous les domaines pour augmenter leur capacité d'agir afin de faire progresser l'égalité dans la promotion de l'économie sociale. Il conviendrait également à encourager les femmes à adhérer aux coopératives agricoles, où elles peuvent obtenir des prêts et des engrais afin d'améliorer leur productivité à travers les petits commerces et autres activités génératrices de revenus.





CHAPITRE IV. MECANISMES DE COORDINATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA RÉOLUTION 1325 II^{ème} GÉNÉRATION

Un cadre provincial de coordination est mis en place afin d'assurer le succès de la mise en application du PAP 1325 II sur toute l'étendue de la Province. Ce cadre de coordination est composé de trois organes : le Comité de Pilotage, le Secrétariat Provincial et le Trust Fund 1325.

4.1. Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage est structuré en comité provincial, urbain, territorial et local. Il a pour mission l'orientation stratégique, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'application de la Résolution 1325 et ses différents rapports périodiques et annuels.

4.1.1. Le Comité Provincial de Pilotage

Le Comité Provincial de Pilotage de la Résolution 1325 est assuré par le Gouverneur de la province ainsi que les responsables des ministères provinciaux en charge du Genre, de l'Intérieur, de la Justice, du Plan, du Budget, des Affaires Sociales, de la Santé Publique, services de sécurité (FARDC, Police et ANR), de l'Assemblée Provinciale, des Partenaires Techniques et Financiers, des secteurs privés, des délégués de la société civile. Il est composé des membres ci-après :

- **Président-e** : Ministre Provincial ayant le Genre dans ses attributions ;
- **Premier Vice-Président-e** : Un délégué des partenaires techniques et financiers ;
- **Deuxième Vice-Président-e** : Un-e Représentant-e des bailleurs des fonds ;
- **Troisième Vice-Président-e** : Un délégué de la Société Civile ;
- **Secrétariat et Rapportage** : Un délégué de la Division Provinciale du Genre

Sont Membres :

1. Un-e délégué-e du Gouvernorat de Province ;
2. Un-e délégué-e du Ministère Provincial du Genre, Femme et Famille ;
3. Un-e délégué-e du Ministère Provincial l'Intérieur ;
4. Un-e délégué-e du Ministère Provincial de la Justice ;
5. Un-e délégué-e du Ministère Provincial du Plan ;
6. Un-e délégué-e du Ministère Provincial du Budget ;
7. Un-e délégué-e du Ministère Provincial des Affaires Sociales ;
8. Un-e délégué-e du Ministère Provincial de la Santé ;
9. Un-e délégué-e de l'Assemblée Provinciale ;
10. Un-e délégué-e des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ;
11. Un-e délégué-e de la Police Nationale Congolaise (PNC) ;
12. Un-e délégué-e de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) ;
13. Un-e délégué-e des Partenaires Techniques et Financiers ;
14. Des délégué-e-s des secteurs privés ;
15. Des délégué-e-s de la jeunesse



16. Des délégué-e-s de la Société Civile.

17. Un-e délégué-e de DDRCS

18. Les délégué (e)s des Ministères Provinciaux sont choisis parmi les agents de carrière des services publics de l'Etat revêtus au moins du grade de Chef de Division ou de Chef de Bureau ou un agent ayant de l'expérience avérée dans la Résolution 1325.

Le comité de pilotage a pour mission :

- Donner des orientations politiques sur la mise en œuvre du Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325 ;
- Valider les plans de travail semestriels et annuels présentés par la structure technique (Secrétariat Provincial ou local) de mise en œuvre du Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325 ;
- Stimuler le développement de partenariats institutionnels avec d'autres institutions étatiques et non-étatiques ;
- Valider les rapports d'activités afin de garantir un contrôle de qualité final ;
- Formuler des recommandations à « l'Administrateur (trice) de Trust Fund 1325 qu'est l'ONU Femmes, » sur les projets au stade final pour approbation ;
- Veiller à la prise en compte des questions du genre dans les activités de promotion de la paix, de prévention et gestion de conflits, de la sécurité et dans les actions humanitaires ;
- Déterminer les critères d'éligibilité et d'accès aux financements des institutions, ONGs, Réseaux nationaux, provinciaux et locaux...

4.1.2. Le Comité de Pilotage Local

Le Comité de Pilotage Local est placé sous l'autorité du Maire de la Ville, du Bourgmestre de la Commune, de l'Administrateur du Territoire ou du Chef de secteur/Chefferie.

Les missions assignées au comité de pilotage provincial s'appliquent mutatis mutandis.

4.1.3. Des Réunions des Comités de Pilotage

Les Comités de pilotage Provincial et Local tiendront des réunions semestriellement et annuellement en associant l'ensemble des Ministères et Administrations concerné-e-s pour évaluer la mise en œuvre du PAP1325 II.

4.2. Les Secrétariats Provinciaux et Locaux

4.2.1. Des missions et objectifs

Le Secrétariat Provincial est l'organe de gestion quotidienne de la mise en œuvre du Plan d'Action Provincial 1325 II. A ce titre, il assure les missions suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre du PAP1325 II dans la Province ;
- Collecter, analyser, publier et archiver les données de mise en œuvre du PAP 1325II ;
- Assurer l'archivage des données, des rapports sur la mise en œuvre de la R1325 ;
- Produire la cartographie des actrices et acteurs de mise en œuvre de la R1325



- Accompagner les actrices et acteurs dans la mise en œuvre du PAP 1325 II sur terrain ;
- Assurer le Secrétariat du Comité de pilotage ;
- Participer aux foras internationaux et organiser des réunions de restitution ;
- Mobiliser des ressources ;
- Organiser techniquement les réunions avec les partenaires de mise en œuvre de la R1325 et en assurer le rapportage ;
- Budgétiser les activités du PAP II 1325 ;
- Amener les acteurs et actrices développant des programmes sur la Résolution 1325 dans la Province à intégrer dans leur budget la ligne de suivi et évaluation ainsi que d'appui à d'autres événements spéciaux connexes à la 1325 ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du PAN II 1325.

4.2.2. Des missions

Les Secrétariats Provinciaux et Locaux assurent la gestion de la mise en œuvre du PAP 1325 au niveau provincial ou local.

4.2.3. De la composition

Le Secrétariat Provincial et local a la même composition (*mutatis mutandis*) que le Secrétariat National. Il est coordonné par la Division Provinciale du Genre au niveau provincial et par le Chef de Bureau Genre au niveau Local.

4.3. De la Mobilisation des ressources de financement du PAP 1325

La mise en œuvre du PAP 1325 ne peut connaître de succès sans financement. Pour arriver à obtenir des ressources financières, il a été mis en place une structure dénommée Trust Fund en référence du Secrétariat National 1325.

4.3.1. Mise en place du Trust Fund de la Résolution 1325

La mise sur pied du Trust Fund 1325 vise à appuyer le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les ONGs, plus particulièrement les ONGs au niveau provincial et local, à mener des actions en faveur de la promotion des femmes, de la paix et la sécurité en mettant un accent particulier sur les domaines identifiés dans le Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325.

Le Trust Fund 1325 appuiera également les initiatives visant à :

- Promouvoir et faciliter les mécanismes de financement flexibles, coordonnés et participatifs pour les organisations/institutions locales, provinciales, nationales et internationales dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ;
- Contribuer au développement d'une approche multisectorielle sur l'élimination des violences basées sur le Genre, les abus et exploitations sexuels à travers la promotion du réseautage et de la documentation des meilleures pratiques/leçons apprises ;



- Appuyer techniquement et financièrement les activités de renforcement des capacités des organisations locales et provinciales et le plaidoyer, le lobbying et la conscientisation en vue de promouvoir l'égalité et l'équité dans la prévention, la gestion et la résolution pacifique des conflits.

La gestion de ce Trust Fund 1325 sera explicitée par des normes et standards opérationnels (Arrêtés portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage et Secrétariat Provincial et Local 1325).

4.3.2. Ressources du Fonds

Le Trust Fund sera alimenté aussi bien par le Gouvernement Provincial et local aussi bien que par les Bailleurs des fonds et les Partenaires Techniques et Financiers.

4.3.3. De la gestion du Trust Fund

Le Trust Fund 1325 sera logé dans un compte ouvert dans une des banques de la place, au nom du Secrétariat Provincial 1325 qui est l'organe de gestion de la mise en œuvre du PAN 1325, sous la supervision de l'ONU Femmes.

5. Indicateurs de suivi, évaluation et apprentissage

Dans le cadre du suivi, évaluation et apprentissage de la mise en œuvre de la Résolution 1325, le PAP 2^{ème} génération s'est référé aux indicateurs du PAN I et II, aux 11 indicateurs de l'ONU, aux 25 indicateurs de la fiche de suivi et évaluation de la 1325 pour la Société civile, ainsi que ceux définis par l'Union Africaine dans le cadre continental de résultats, au New Deal, aux Objectifs de Développement Durable,... tout en se référant aux leçons apprises, aux bonnes pratiques, aux obstacles et défis du 1^{er} PAP1325 afin d'accroître le niveau de mise en œuvre de l'agenda FPS dans la Province du Nord-Kivu.



PLAN D'ACTION PROVINCIAL 1325

CADRE LOGIQUE

OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
PILIER 1. PARTICIPATION				
Accroître le leadership transformationnel et la représentation des femmes et des jeunes filles dans les mécanismes Locaux, Provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits	Résultat 1 - Les femmes et les jeunes filles sont représentées à hauteur de... (considérer l'étude de base) % dans les mécanismes Locaux, Provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits	Taux de femmes et jeunes femmes au sein des institutions et mécanismes de prévention et de règlement des conflits ; Baseline : AD après l'étude de base cible : %	R1-A1 : Conduire une étude de base pour identifier le pourcentage de femmes ans les instances de prise de décisions et les mécanismes de paix et, identifier les données de référence du plan ; R1-A2 : Mener des plaidoyers pour la représentation significative des femmes aux tables de négociations et dans les institutions et mécanismes locaux, provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends (conflits).	SP 1325, OSC, PTF
	Résultat 2 - Les femmes et les jeunes filles sont représentées à (...) % dans les instances décisionnelles	Taux des femmes et des jeunes femmes aux sein des instances décisionnelles ; Baseline : cible : %)	R2-A1 : Mener des plaidoyers auprès des autorités pour l'application effective des engagements de la promotion de la participation des femmes à la gouvernance politique.	SP 1325, CENI, OSC, PTF
	Résultat 4. Le nombre des femmes dans les instances de prise des décisions dans les postes nominatifs	Taux de femmes aux postes décisionnels des institutions à mandats nominatifs ; Baseline :10,2%, cible:30%	R4. A1 : Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la nomination des femmes	Gouvernement provincial, partis politiques, SP 1325, CENI, OSC, PTF
	Résultat 5 : Le leadership	Taux des femmes formées ;	R5-A1 : Organisation des sessions de	SP 1325, CENI, OSC,



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
	transformatif des femmes, adolescentes et jeunes femmes, dont les autochtones et les femmes handicapées, dans la province du Nord-Kivu est renforcé	Baseline:, cible:	formation et de sensibilisation à l'intention des leaders d'opinion, des femmes et jeunes de toutes les catégories au leadership transformationnel.	Organisations religieuses, PTF
PILIER 2. PREVENTION				
Assurer la vulgarisation à grande échelle Le PAP 1325 ainsi que les instruments juridiques de promotion de la participation politique de la femme et faciliter la mise en place des mécanismes communautaires d'alerte précoce et de résolution pacifique des conflits	Résultat 6 : Le PAN 1325 ainsi que les instruments juridiques de promotion de la participation politique de la femme (CEDEF, MAPUTO, R. 1325, ODD, 2063 New DEAL etc.) sont vulgarisés	Nombre des personnes sensibilisées: désagrégées par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle touchées par la vulgarisation; Baseline:....., cible:.....	R6. A1 : Organisation des campagnes de vulgarisation/sensibilisation des instruments juridiques de promotion des droits des femmes et du PAN1325 2ème Génération	SP 1325, OSC, médias locaux, PTF, SECAS, PNC, Conseil National/Provincial de la Jeunesse, Réseau des Femmes Leaders Africaines
	Résultat 7 : Un espace médiatique radio-télé diffuse la Résolution 1325, le PAN ainsi que les droits politiques de la femme	Nombre des personnes touchées; baseline:....., cible:)	R7 A1. Création d'un espace médiatique radiotélévisé et virtuel de vulgarisation et de diffusion des informations sur la R1325 R7 A3. Création d'autres canaux de communication pour renforcer la diffusion des informations sur la R 1325	SN 1325, OSC, médias locaux, PTF, SECAS, PNC, Conseil National/Provincial de la Jeunesse, Réseau des Femmes Leaders Africaines
	Résultat 8 - Les mécanismes communautaires d'alerte précoce et de résolution pacifique des conflits sont mis en place	Nombre de mécanismes mis en place; baseline:..., cible:...	R8. A1. Organisation des missions d'installation des mécanismes d'alerte précoce. R8. A2. Organisation des sessions de	SP 1325, OSC, médias locaux, PTF, SECAS, PNC, Conseil Provincial de la Jeunesse, Réseau des Femmes Leaders



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
			formation dans les 9 ETD	Africaines, Association des autorités traditionnelles du Congo
	Résultat 9 - Des études sur l'impact des conflits armés sur les femmes et jeunes filles sont réalisées	Nombre d'études menés; (baseline:1, cible:3)	R9 A1. Réalisation des études sur terrain dans les zones en conflit	SP 1325, OSC, PTF, CERED Grands Lacs
	Résultat 10 – Le taux des filles dans les groupes armés est réduit	Taux de filles démobilisées; (baseline: TBD auprès du DDR, cible:100%)	R10. A1. Organisation des campagnes de sensibilisation communautaire sur le méfait des mineurs aux seins des groupes armés	SN & SP 1325, OSC, PTF, MONUSCO, Association des leaders traditionnels, FADRC, PNC, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Enfant et Famille
	Résultat 11 - Le nombre des femmes officiers dans l'Armée, la Police et les autres services de sécurité a augmenté	Taux des femmes occupant les postes de prise de décision au sein des services de sécurité ; (Baseline: 4,4%, cible:10%)	R11. A1: Tenue des ateliers d'échange et de formation sur le Genre avec les responsables de l'Armée, de la Police et des autres services chargés des questions sécuritaires dans les ETD ; R11. A2. Plaidoyers auprès des autorités provinciales compétentes pour la promotion des femmes au sein des services de sécurité. R11. A3. Organisation des campagnes de sensibilisation à l'intention des jeunes femmes à l'enrôlement au sein des services de sécurité	SN & SP 1325, OSC, PTF, FADRC, PNC, Ministère de la Défense, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Enfant et Famille



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
	Résultat 12 : La circulation des armes légères est réduite	Nombre des actions des plaidoyers menées; Baseline: 0, cible:...	R12- A2. Sensibilisation de la population en particulier les AJF à la lutte contre la prolifération d'armes légères et de petits calibres	SN & SP 1325, OSC, PTF, FADRC, PNC, Ministère de la Défense (Commission DDR, UEPDDR), Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant
OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
PILIER 3. PROTECTION				
Assurer le respect des droits des femmes, des adolescentes et jeunes femmes ainsi que d'autres personnes vulnérables et marginalisées (personnes vivant avec handicap, autochtones, réfugiées, déplacées, etc.) pendant et après les conflits	Résultat 13. Les capacités des personnels judiciaires (magistrats, greffiers, huissiers, personnels pénitentiaires, etc.) sont renforcées sur les mécanismes de protection et de promotion des droits des femmes, des jeunes filles et des groupes marginalisés en province du Nord-Kivu	Nbre des personnels judiciaires et des auxiliaires de la justice renforcés en capacités en province du Nord-Kivu et à Kinshasa; baseline: TBD, cible:200)	R13-A1 Organisation des ateliers de renforcement des capacités 200 des Magistrats (civils et militaires) (Magistrats, Secrétaires des parquets, huissiers, personnels pénitentiaires) et des auxiliaires de la justice (Avocats, défenseurs judiciaires) sur le traitement des dossiers liés aux violations des droits des femmes et des filles	SN 1325, OSC, PTF, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant
	Résultat 14. Les plaidoyers pour l'installation des Parquets près de Tripaix dans les ETD sont faits	Nbre des plaidoyers faits à travers la province; Baseline: TBD, cible: TBD)	R14-A1 Plaidoyers pour l'installation des Courts et Tribunaux sur l'ensemble de la Province du Nord-Kivu	SP 1325, OSC, PTF, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant
	Résultat 15. Des plaidoyers sont faits pour la réhabilitation/construction des	Nombre des plaidoyers effectués; baseline:, cible:10	R15-A1 Plaidoyer pour la réhabilitation et/ou construction des centres pénitentiaires et EGE adaptés	SP1325, OSC, PTF, Ministère de la Justice, Ministère du Genre,



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
	centres pénitentiaires et les établissements de garde des enfants (EGE) en tenant compte des besoins sexospécifiques des hommes et des femmes		au genre	Famille et Enfant
	Résultat 16. Des plaidoyers sont menés pour l'opérationnalisation de la Police de proximité (PdP) sur l'ensemble de la province	Nbre des postes de Police de proximité installées ; Baseline: TBD, cible: TBD	R.16-A1 Plaidoyers pour la mise en place de la police de proximité (PdP) sur l'ensemble de la province	SP1325, OSC, PTF, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant
Lutter contre l'impunité des violences sexuelles et autres violations des droits des femmes, des adolescentes, jeunes femmes et des petites filles pendant et après les conflits armés	Résultat 17. Les droits des déplacés internes et réfugiés sont assurés	Nombre de camps de réfugiés et de déplacés réhabilités et sécurisés; Baseline: 0, cible:8	R17-A1. Plaidoyers pour la Réhabilitation et la sécurisation des camps de réfugiés et de déplacés en tenant compte de la dimension Genre R17-A2. Evaluation périodique des conditions de vie et de sécurité de déplacés et réfugiés en tenant compte de la dimension Genre	SP 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Solidarité et Action Humanitaire
	R18. Une documentation est faite sur les dossiers des violations des droits des femmes et des filles en justice.	Nombre des dossiers des femmes et des filles en justice qui ont été jugés, Baseline.... Cible	R18-A1. Documenter les dossiers des violations des droits des femmes et des filles jugées	SP, OSC, officiers de la justice
OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
PILIER 4. RELEVEMENT				
Intégrer la dimension genre dans la gestion et	Résultat 19. Les projets et programmes de relèvement	Pourcentage des projets et programmes intégrant le	• R19-A1 Intégration du genre dans les projets et programmes de	SN 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre,



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
la résolution pacifique des conflits	sont sensibles au genre	Genre; baseline: TBD, cible:60%)	relèvement • R19-A2 Renforcement de capacités des acteurs communautaires sur l'impact de la prise en compte du genre dans les projets de relèvement	Famille et Enfant, Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, Ministère des Affaires sociales, Ministère du travail et prévoyance sociale
Créer et équiper les Centres multifonctionnels de la paix pour la formation et la réinsertion des femmes et jeunes impactés par les conflits dans les centres multifonctionnels d'apprentissage des métiers	- Les Centres multifonctionnels sont créés, équipés et opérationnels ; - Les femmes et les jeunes impactés par les effets des conflits sont identifiés formés et réinsérés socio professionnellement, améliorent leurs conditions socioéconomiques	- Nbre centres créés, équipés et opérationnels - Nbre de femmes et jeunes victimes des conflits identifiés, formés et réinsérés dans la communauté	• Construire des centres de paix multifonctions en faveur des femmes et jeunes impactés par les conflits ; • Identifier, former et réinsérer les femmes et jeunes impactés par les conflits	Gouvernement, Agences des Nations Unies, Organismes Internationaux, secteur privé, Plates formes des OSC
Assurer l'autonomisation socio-économique des femmes et des AJF victimes des conflits	Résultat 20. 1.000 femmes et AJF victimes des conflits sont autonomisées	Nombre des femmes formées et appuyées en kits d'autonomisation ; baseline: TBD, cible:1000)	R20-A2. Appuyer les femmes et AJF en kits (intrants agricoles, microcrédit, ...) de l'autonomisation	SP 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de la Solidarité et Action Humanitaire, Ministère de l'Agriculture, Ministère des finances, Ministère de développement rural, Ministère de travail et prévoyance sociale
	Résultat 21. Les jeunes adolescents, filles et garçons,	Nombre des adolescents, filles et garçons intégrés ; baseline:	▪ R21-A1. Réinsertion des jeunes adolescents, filles et garçons,	SP 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre,



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
	réintègrent le système éducatif	0, cible:1000)	victimes de conflits dans le système éducatif (enseignement professionnel, centre de rattrapage scolaire) ; ▪ R21-A2. Prise en charge holistique des survivantes des violences sexuelles.	Famille et Enfant, Ministère de la Solidarité et Action Humanitaire, Ministère de l'Education, INPP, CFAV
OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
AXE 5. COORDINATION				
Assurer la coordination et le suivi des interventions et des intervenants de mise en œuvre de la Résolution 1325 dans la Province	Résultat22. Le fonctionnement du Secrétariat Provincial et Local est appuyé	Nombre de Secrétariats appuyés dans les ETD et en province ; baseline: 1, cible:27	R22-A1. Appui au Secrétariat provincial ; R22-A2. Appui aux Secrétariats des ETD ; R22-A3. Participation du SP1325 aux fora internationaux, régionaux et sous-régionaux	SP, OSC, PTF
	Résultat 23. La cartographie des intervenants et des interventions ainsi que les données sur la mise en œuvre de la R1325 sont disponibles	- Nombre des Secrétariats Locaux qui transmettent régulièrement les données sur la mise en œuvre de la R1325; baseline: TBD, cible....), - Existence de la BDD régulièrement mise à jour; baseline: TBD, cible:1)	R23-A1. Mise en place d'une base de données 1325 régulièrement mise à jour	SP, SL, OSC
	Résultat 24. La mise en œuvre du PAN est suivie et évaluée R24-A2. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAN1325	Nombre de rapports de suivi sur la mise en œuvre du PAN1325; baseline:1, cible:6)	R24-A1. Mobilisation des ressources domestiques et extérieures pour la mise en œuvre du PAN1325 de 2ème génération	SN, SP, OSC, PTF



OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PILIER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	ACTEURS
			R24-A3. Elaboration du PAN1325 de 3ème génération	





ANNEXES

1. BIBLIOGRAPHIE

- Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, CSNU, 31 octobre 2000
- Plan d'Action Régional sur la Résolution 1325
- Plan d'Action National de la Résolution 1325 IIème génération 2018 – 2022
- Plan d'Action National VIH/SIDA 2020-2023
- Plan d'Action Provincial de la Résolution 1325 Ière génération, NK, 2016
- Cadre légal et institutionnel de la Résolution 1325, SP1325NK, 2016
- Des liens entre la campagne sur le chemin de la parité, le PAN 1325 et le Groupe Thématique Genre Provincial, Maison de la Femme, 2014
- Indicateurs de la fiche d'évaluation de 1325 pour la société civile, Kampala, Juillet-Août 2019
- Rapport final de l'atelier de pilotage de mise en œuvre du plan d'action national de la RDC pour l'application de la Résolution 1325 du C.S.N.U en province du Nord – Kivu, 20-22 Juillet 2015
- Rapport de l'Atelier de réflexion sur la Thématique : « Femme, Paix et Sécurité au Nord-Kivu » en marge de la célébration du 18^{ème} anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 31 oct – 1^{er} Nov. 2018
- Rapport de l'atelier de réflexion sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 au Nord-Kivu, 02 Mai 2017
- Rapport narratif du Programme National de Lutte contre le Sida, 2016



Liste des Expert-e-s

1. Didier LAPIAR, Expert au Secrétariat National 1325 - MINISTERE D'ETAT EN CHARGE DU GENRE
2. Patrick SONGUE, Expert au Cabinet du Gouverneur de la Province du Nord-Kivu
3. Célestin NTABASHWA, Expert au MINIPROGENRE NORD KIVU
4. MBUSA MUPIKA Christian, Chef de Bureau Etudes et Planification à la Division Provinciale du Genre,
Coordonnateur du Secrétariat Provincial 1325 NK
5. Sylvie GOUGOUA, Chef de Bureau de l'ONU Femmes/Nord-Kivu
6. Nelly MBANGU, Présidente de SAUTI YA MAMA MUKONGOMANI
7. Claudine TSONGO, Coordinatrice Dynamique des Femmes Juristes, DFJ
8. René MUHINDO, Expert à la DFJ
9. Mamy KITSA, Coordinatrice de la Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles
10. Sylvie ZAWADI, Chargée des Programmes chez AIDPROFEN



PLAN OPERATIONNEL DU PAP 1325 II/ NORD-KIVU 2022 - 2025

Activités	Sous-activités	CALCULS						Budget annuel				Total
		Descrip-tion	Nombre Unité	Fréquence	Cout unitaire	Total	Commentaires	2022	2023	2024	2025	2022-2025
AXE PARTICIPATION												
Résultat 1 - Les femmes et les jeunes filles sont représentées à hauteur de... (considérer l'étude de base) % dans les mécanismes Locaux, Provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits (I: taux de femmes et jeunes femmes au sein des institutions et mécanismes de prévention et de règlement des conflits; baseline %, cible: %) Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, PTF												
R1-A1 : Mener des plaidoyers pour la représentation significative des femmes aux tables de négociations et dans les institutions et mécanismes provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends (conflits).	A.1.1 Analyse genre des mécanismes alternatifs de règlement des conflits.	Atelier	1	9	1600	14400	9 ateliers d'un jour dans neuf entités dont le coût par atelier/40pers s'élève à 1600\$		14 400			\$ 14 400,00
	1.1.2 Renforcement des capacités des noyaux de plaidoyer tant au niveau provincial que local.	Atelier	2	9	3200	57600	9 ateliers de 2 jour dans neuf entités dont le coût par atelier/40pers s'élève à 3200\$		19 000	19 000	1 900	\$ 39 900,00
	1.1.3 Action de plaidoyers auprès des décideurs politiques et des autorités compétentes	réunions avec l'autorité	2	9	460	8280	9 réunions de plaidoyer seront dans neuf entités en raison de 460\$/pers/réunion		2 760	2 760	2 760	\$ 8 280,00
	Coût annuel							36 160	21 760	4 660		
Sous-total Résultat 1											\$ 62 580,00	
Résultat 2 - Les femmes et les jeunes femmes sont représentées à (...) % dans les instances décisionnelles (I: taux des femmes et des jeunes femmes au sein des instances décisionnelles; baseline:..., cible: %) Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, CENI, OSC, PTF												
R2-A1 : Mener des plaidoyers auprès des autorités pour l'application effective des engagements de la promotion de la participation	2.1.1 Etat de lieu des différents engagements	Réunions de suivi	3	9	460	12420	27 réunions de suivi des engagements des décideurs: 3 réunions par entité par an en raison de 460\$/réunion		4 140	4 140	4 140	\$ 12 420,00



des femmes à la gouvernance politique.	2.1.2 Renforcement des capacités des noyaux de plaidoyer.	Recyclage	2	9	1600	28800	9 séances de recyclage d'un jour dans neuf entités dont le coût par séance: 1600\$/40pers/séance						\$ 28 800,00
	2.1.3 Action de plaidoyers auprès des décideurs politiques et des autorités compétentes	Réunions de plaidoyer/suivi	2	9	460	8280	18 réunions de plaidoyer et suivi seront organisées						\$ 8 280,00
								Coût annuel	16 500	16 500	16 500		
Sous-total Résultat 2												\$ 49 500,00	
Résultat 3 - Le cadre légal national (notamment la Loi Electorale) de promotion de la participation de la femme à la gouvernance politique est sensible au genre.													
(I: nombre de lois révisées selon le genre; baseline:...)													
Partenaires de mise en oeuvre: Parlements, Gouvernement, partis politiques, SN 1325, CENI, OSC, PTF													
R3-A1 : Plaidoyers pour la représentation significative des femmes aux tables de négociations et dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends	3.1.1 Etat de lieu genre de l'arsenal juridique (analyse genre)	Atelier provincial d'examen des textes juridiques (Femmes, Paix et sécurité).	1	1	12300	12300	1 Atelier provincial d'examen des textes juridiques sur Femmes, Paix et sécurité.						\$ 12 300,00
	3.1.1 Etat de lieu genre de l'arsenal juridique (analyse genre)	Atelier sous-régional d'examen des textes juridiques (Femmes, Paix et sécurité).	1	1	15000	15000	1 Atelier sous-régional d'examen des textes juridiques sur Femmes, Paix et sécurité.			15 000			\$ 15 000,00
	3.1.2 Elaboration de l'argumentaire à transmettre auprès des Députés du Nord-Kivu	Réunion		1	3	1600	4800	3 jours.					



3.1.3	Action de plaidoyers auprès des décideurs politiques au niveau national pour la révision de la loi électorale (intégration de la dimension genre)	visite d'échange et dépôt de la note de plaidoyer	1	6	3000	18000	Niveau national		6000	6000	6000	\$ 18 000,00
								Coût annuel	19 900	7 600	7 600	
Sous-total Résultat 3											\$ 50 100,00	
Résultat 4. Le nombre des femmes dans les instances de prise des décisions dans les postes nominatives (I: Taux des femmes aux postes décisionnels des institutions à mandats nominatifs; baseline:10,2%, cible:30%) Partenaires de mise en oeuvre: Gouvernement provincial, partis politiques, SP 1325, CENI, OSC, PTF												
R4. A1. Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la nomination des femmes	4.1.1	Etat de lieu genre de la représentation des femmes au niveau provincial et local(voire aussi national)	1	9	3000	27000	consultant senior Provincial,		3000			3 000
	4.1.2	Elaboration de l'argumentaire	1	9	3200	28800	pour 2jours par Ateliers/40 pers		28800			28 800
	4.1.3	Action de plaidoyers auprès des autorités compétentes	1	9	460	4140	Plaidoyer (banderoles, transport, dépliants, mobilisation des femmes) NOTE: Le plaidoyer sera fait avec un paquet de cahier de charge		1380	1380	1380	4 140
								Coût annuel	33180	1380	1380	
Sous-total Résultat 4											35 940	
Résultat 5 - Le leadership transformatif des femmes, adolescentes et jeunes femmes, dont les autochtones et les femmes handicapées, dans la province du Nord-Kivu est renforcé (I: taux des femmes formées; baseline:, cible:) Partenaires de mise en oeuvre: SN 1325, CENI, OSC, Organisations religieuses, PTF												



R5-A1 : Organisation des sessions de formation et de sensibilisation à l'intention des leaders d'opinion, des femmes et jeunes de toutes les catégories au leadership transformationnel.	5.1.1 Reproduction des supports de formation	Nombre de supports reproduits	200	1	5	1000	15 usd per compendium								
									1 000					1 000	
	5.1.2 Formation de 30 formateurs	sessions de formation	1	3	1600	4800				4 800				4 800	
	5.1.3 Tenue des ateliers de formations dans les ETD et chef lieu de province	réunions de restitution	1	9	1600	14400	En raison une fois par année pour deux ans				14 400				14 400
	5.1.4. Dialogues intergénérationnels basés sur le coaching et le transfert des compétences	Fora	1	9	2000	18000	1 jour, 50 USD/Individus			6 000	6 000	6 000		18 000	
								Coût annuel	11 800	20 400	6 000				
Sous-total Résultat 5													38 200		
TOTAL AXE PARTICIPATION													236 320		
AXE PREVENTION															
Résultat 6 - Le PAP 1325 ainsi que les instruments juridiques de promotion de la participation politique de la femme (CEDEF, MAPUTO, R. 1325, ODD, 2063 New DEAL etc.) sont vulgarisés (I: nombre des personnes sensibilisées: désagrégées par sexe, âge et catégorie socio-professionnelle touchées par la vulgarisation; baseline:....., cible:.....) Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, médias locaux, PTF, SECAS, PNC, Conseil National/Provincial de la Jeunesse, Réseau des Femmes Leaders Africaines															
R6. A1. Organisation des campagnes de vulgarisation/sensibilisation des instruments juridiques de promotion des droits des femmes et du PAN1325 2ème Génération	6.1.1 Etude préliminaire sur le niveau de connaissance des Instruments Juridiques des droits de femme au niveau de la communauté	Enquête CAP	1	9	10 000	90000	consultant		45000	45000				90 000	
	6.1.2 Production des outils de vulgarisation (chants, sketches, etc).	conception	3	9	3000	81000			27 000	27 000	27 000			81 000	



6.1.3 Impression et reproduction des outils de vulgarisation (dépliants, brochures)	Quantité des dépliants et brochures polycopiés	1500	9	3	40500						40 500
6.1.4. Dissémination des supports de vulgarisation (déploiement)	Dis-pactching/distribution	1	9	150	1350			20 250		20 250	
6.1.5 Ateliers de vulgarisation du PAN dans les ETD et au niveau du chef lieu de la province	Ateliers	1	9	3200	28800	9 ateliers de 2jr chacun avec 40 participant; Commissions justice et paix, églises protestantes					28 800
6.1.6 Sessions de sensibilisation dans les ETD	Sessions EIC	3	9	2000	54000			9 600	9 600	9 600	
							Coût annuel	18 000	63 000	63 000	144 000
Sous-total Résultat 6											385 650
Résultat 7 - Un espace médiatique radio-télé diffuse la Résolution 1325, le PAN ainsi que les droits politiques de la femme (I: nombre des personnes touchées; baseline:....., cible:) Partenaires de mise en oeuvre: SN 1325, OSC, médias locaux, PTF, SECAS, PNC, Conseil National/Provincial de la Jeunesse, Réseau des Femmes Leaders Africaines											
R7 A1. Création d'un espace médiatique radiotélévisé et virtuel de vulgarisation et de diffusion des informations sur la R1325	7.1.1 Location des espaces radiotélévisés (radio, télévision, presse écrite,...)	Espace audio visuel	312	9	120	336960	104 émission de 30 minute par ans/ radio dans 9 etd pour le 3 ans				
								112 320	112 320	112 320	336 960
R7 A3. Création d'autres canaux de communication pour renforcer la diffusion des informations sur la R 1325	7.1.2 Mise à disposition d'un expert chargé de communication pour le SP1325	Expert communicateur	1	36	400	14400	salaire de l'expert communicateur				
								4 800	4 800	4 800	14 400
							Coût annuel	117 120	117 120	117 120	
Sous-total Résultat 7											\$ 351 360,00



	8.2.2. Sensibilisation sur la lutte contre l'impunité et la stigmatisation des femmes survivantes de VSBG	sensibilisation /réunion EIC	2	9	1600	28800	un atelier de formation au debut et un autre de recyclage et de evaluation changement		9 600	9 600	9 600	28 800
							Coût annuel		20 000	17 200	17 200	
Sous-total Résultat 8												54 400
Résultat 9 - Des études sur l'impact des conflits armés sur les femmes et jeunes filles sont réalisées <i>(I: Nombre d'études menés; baseline:1, cible:3)</i> Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, PTF, CERED Grands Lacs												
R9 A1. Réalisation des études sur terrain dans les zones en conflit	Réalisation de 3 études	Etude/recherches	1	9	5000	45000	une etude par ETD. Il ya 9 etd. 5000\$ par etude pour l'equipe de consultation		15000	15000	15000	45 000
							Coût annuel		10000	10000	10000	
Sous-total Résultat 9												30 000
Résultat 10 – Le taux des filles dans les groupes armés est réduit <i>(I: Taux de filles démobilisées; baseline:TBD auprès du DDR, cible:100%)</i> Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, PTF, MONUSCO, Association des leaders traditionnels, FADRC, PNC, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Enfant et Famille												
R10. A1. Organisation des campagnes de sensibilisation communautaire sur le méfait des mineurs aux seins des groupes armés	10.1 Identification des zones à forte présence des enfants dans les groupes armés	Etudes /enquête	1	9	1000	9000	enquetes/consult		5 000	4 000		9 000
	10.2 Organisation des campagnes de sensibilisation des communautés sur la démobilisation des mineurs au seins des groupes armée cfr R1612 du CSNU	Fora	1	9	2500	22500			7 500	7 500	7 500	22 500
							Coût annuel		12 500	11 500	7 500	
Sous-total Résultat 10												31 500



Résultat 11 - Le nombre des femmes officiers dans l'Armée, la Police et les autres services de sécurité a augmenté (I: taux des femmes occupant les postes de prise de décision au sein des services de sécurité; baseline:4,4%, cible:10%) Partenaires de mise en oeuvre: SN 1325, SP1325, OSC, PTF, FADRC, PNC, Ministère de la Défense, Ministère de l'Interieur, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Enfant et Famille													
R11. A1 : Tenue des ateliers d'échange et de formation sur le Genre avec les responsables de l'Armée, de la Police et des autres services chargés des questions sécuritaires dans les ETD	11.1.1. Organisation des réunions de consultations avec les responsables des services de sécurité	Réunions dans les ETD et chef lieu	3	9	1600	43200	1 Réunions/an/ETD.il ya 9 ETD regroupant 40 personnes			14 400	14 400	14 400	43 200
	11.1.2 Organisation des ateliers de formation en intégration du genre à l'intention de 40responsables des services de sécurité dans les 9 Entités	Ateliers	1	9	1600	14400	1 atelier de 40 pers /ETD/pour 3 ans				14 400		14 400
R11. A2. Paidoyers auprès des autorités provinciales compétentes pour la promotion des femmes au sein des services de sécurité.	11.2 Plaidoyers auprès des autorités compétentes pour la promotion des femmes au sein de services de sécurité	Visite d'échanges	3	9	460	12420	3 visites/ETD. 15 personnes par visite pour 3 ans dans 9 ETD			4 140	3 000	3 000	10 140
R11. A3. Organisation des campagnes de sensibilisation à l'intention des jeunes femmes à l'enrolement au sein des services de sécurité	11.3 Campagnes de sensibilisation à l'intention de 1600 Jeunes Femmes à l'enrôlement au sein des services de sécurité dans 9 Entités	Fora	3	9	1200	32400	3 fora/EDTde 60 pers/forum.(logistique location salle, transport, casse croute, sonorisation, mediatisation)			10 800	10 800	10 800	32 400
							Coût annuel			29 340	42 600	28 200	
Sous-total Résultat 11												100 140	
Résultat 12 La circulation des armes légères est réduite (I: nombre des actions des plaidoyers menées; baseline:0, cible:) Partenaires de mise en oeuvre: SN 1325, SP1325, OSC, PTF, FADRC, PNC, Ministère de la Défense (Commission DDR), Ministère de l'Interieur, Ministère de la Justice, Ministère du Genre,Famille et Enfant													



Résultat 14. Les plaidoyers pour l'installation des Parquets près de tripaix dans les ETD sont faits (I: Nbre des plaidoyers faits à travers la province; baseline: TBD, cible: TBD) Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, PTF, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant											
R14.A1 Plaidoyers pour l'installation des Courts et Tribunaux sur l'ensemble de la Province du Nord-kivu	14.1.1 Identification et repertoire des Entités n'ayant pas encore des parquets	En-quetes/rec herches	1	1	300	300	Fait par le SP1325, budget pour facilitation échange MinJustice				
									300		300
	14.1.2 Plaidoyers pour l'installation des Parquets dans les Entité ciblées	visite de-change/evaluation et depot d'une note de plaidoyer	1	3	460	1380					
									3 000	3 000	9 000
							Coût annuel				
								-	3 300	3 000	3 000
Sous-total Résultat 14										9 300	
Résultat 15. Des plaidoyers sont faits pour la réhabilitation/construction des centres pénitentiaires et les établissements de garde des enfants (EGE) en tenant compte des besoins sexospécifiques des hommes et des femmes (I: Nombre des plaidoyers effectués; baseline:, cible:10) Partenaires de mise en oeuvre: SP1325, OSC, PTF, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant											
R.15-A1 Plaidoyer pour la réhabilitation et/ou construction des centres pénitentiaires et EGE adaptés au genre	15.1.1 Identification des besoins sexo-spécifiques pour la réhabilitation et/ou construction des centres pénitentiaires et EGE	journée de reflexion	1	3	1600	4800	Consultant senior Provincial				
									4 800		4 800
	15.1.2 Plaidoyer pour la réhabilitation et/ou construction des centres pénitentiaires et EGE genre	depot d'une note de plaidoyer et vites d'e-change	3	3	460	4140					
									1 380	1 380	4 140
							Coût annuel				
								-	6 180	1 380	1 380
Sous-total Résultat 15										8 940	



Résultat 16. Des plaidoyers sont menés pour l'opérationnalisation de la Police de proximité (PdP) sur l'ensemble de la province (I: Nbre des postes de Police de proximité installées ; baseline:TBD, cible:TBD) Partenaires de mise en oeuvre: SP1325, OSC, PTF, Ministère de l'Interieur, Ministère de la Justice, Ministère du Genre, Famille et Enfant												
R.16-A1 Plaidoyers pour la mise en place de la police de proximité (PdP) sur l'ensemble de la province	16.1.1 Identification des Entités dont la police de proximité est opérationnelle.	En-quetes/rec herches	1	1	1000	1000	visite au bureau de la PNC/commandement et inspection goma, descente sur terrain			300		300
	16.1.2 Plaidoyers pour l'installation de la police de proximité.	atelier d'echange et plaidoyer	1	3	3000	9000			3 000	3 000	3 000	9 000
Coût annuel								-	3 300	3 000	3 000	
											9 300	
Résultat 17. Les droits des déplacés internes et réfugiés sont assurés (I: nombre de camps de réfugiés et de déplacés réhabilités et securisés; baseline:0, cible:8) Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de l'Interieur, Ministère de la Solidarité et Action Humanitaire												
R17-A1. Plaidoyers pour la Réhabilitation et la sécurisation des camps de réfugiés et de déplacés en tenant compte de la dimension Genre	17.1 Organisation des réunions de plaidoyers au niveau Provincial et les ETD	Réunion annuel	3	9	1600	43200	1 reunion de 40 pers/ Ans / ETD pour 3 ans et ce dans 9 ETD		9000	9000	9000	27000
	R17-A1. Evaluation périodique des conditions de vie et de sécurité de déplacés et réfugiés en tenant compte de la dimension Genre	17.2 Réalisation de l'état des lieux genre des conditions de vie des réfugiés et déplacées	Etude	1	9	5000	45000	Y compris la mise à jour annuelle		10000		10000
Coût annuel								0	19000	9000	19000	
Sous-total Résultat 17											47 000	



R18-. Une documentation est faite sur les dossiers des violations des droits des femmes et des filles en justice. I (Nombre des dossiers des femmes et des filles en justice qui ont été jugés, Base-line....; Cible)											
R18-A1. Documentation des dossiers des violations des droits des femmes et filles jugées	18.1.Collecte d'information sur les dossiers de violations des droits des femmes et filles jugées	en-quetes/rec herches	1	3	2000	6000	Activité de la SC				
									2 000	2 000	2 000
Coût annuel								-	2 000	2 000	2 000
Sous-Total R18											6 000
TOTAL AXE PROTECTION											110 540
AXE RELEVEMENT											
Résultat 19.Les projets et programmes de relèvement sont sensibles au genre (I: pourcentage des projets et programmes intégrant le Genre; baseline: TBD, cible:60%) Partenaires de mise en oeuvre: SN 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, Ministère des Affaires sociales, Ministère du travail et prévoyance sociale											
R19-A1. Intégration du genre dans les projets et programmes de relèvement	19.1 Idéntification et analyse genre des projets de relèvement	Etude/rech erches	1	9	5000	45000	Etude d'état de lieu sur le projet de revelement./1 par ETD			45000	45000
R19-A2. Renforcement de capacités des acteurs communautaires sur l'impact de la prise en compte du genre dans les projets de relèvement	19.2 Renforcement des capacités des acteurs communautaires de mise en œuvre des projets de relèvement dans la prise en compte du genre	session de formation/Atelier	1	9	1600	14400	Atelier 1/EDT et regroupant 40 pax.			14400	14400
Construire et équiper les Centres de paix multifonctions dans les zones affectées par les conflits armés et massacres	5 Centres de paix sont construits, équipés et opérationnels	Construction des Centres de paix multifonctions	5	1	250000	1250000	Un centre à Beni territoire, Beni ville, Lubero sud, Butembo, Masisi	250000		250000	250000
									500000		
Coût annuel								-	-	309400	250000
Sous-total Résultat 19											1309400 USD\$



Résultat 20. 1.000 femmes et AJF victimes des conflits sont autonomisées (I: nombre des femmes formées et appuyées en kits d'autonomisation ; baseline: TBD, cible:1000) Partenaires de mise en oeuvre: SP 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de la Solidarité et Action Humanitaire, Ministère de l'Agriculture, Ministère des finances, Ministère de développrrmt rural, Ministère de travail et prévoyance sociale													
R20-A1. Organisation sessions de formation sur l'entrepreneuriat féminin	20.1 Formation de 2040 femmes et AJF en entrepreneuriat féminin	seminaire/atelier	3	9	1600	43200	Activité pilote			14 400	14 400	14 400	43 200
R20-A2. Appuyer les femmes et AJF en kits (intrants agricoles, microcrédit, ...) de l'autonomisation	20.2 Mobilisation des fonds et dotation de 2040 femmes et AJF en kits d'autonomisation	reinsertion socio economique/ distribution de kit	3	9	500	13500	Activité pilote			6 750	6 750	13 500	
							Coût annuel	-	14 400	21 150	21 150		
Sous-total Résultat 20													
56 700													
Résultat 21. Les jeunes adolescents, filles et garçons, reintègrent le système éducatif (I: nombre des adolescents, filles et garçons intégrés ; baseline: 0, cible:1000) Partenaires de mise en oeuvre: SN 1325, OSC, PTF, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de la Solidarité et Action Humanitaire, Ministère de l'Education, INPP, CFAV													
R21-A1. Réinsertion des jeunes adolescents, filles et garçons, victimes de conflits dans le système éducatif (enseignement professionnel, centre de rattrapage scolaire)	21.1.1 Mobilisation des fonds pour appuyer la réintégration scolaire et autres coûts liés à la prise charge: frais de TENAFEP, prise en charge psychosociale)	table ronde/reunion d'echange et plaidoyer	3	9	1600	43200	Secteur privé, Table ronde, contacter les structures qui les fonds sociaux			14 400	14 400	14 400	43 200
	21.1.2 Dotation en kits de réintégration scolaire en faveur de 1500 garçons et filles	reinsertion socio economique/ distribution de kit	1500	1	150	225000	distribution kit			75 000	75 000	75 000	225 000



R21-A2. Prise en charge holistique des survivantes des violences sexuelles.	21.2.1 Appui à la mise en place du "one stop center" (prise en charge médicale, psychosociale, juridique-judiciaire et réinsertion psychosociale).	appui à la prise en charge holistique de SVS/ financement de projet	9	1	50000	450000	financer 9 micro projet d'assistance holistique aux SVS. 1 micro projet par ETD						
									150 000	150 000	150 000	450 000	
Coût annuel								-	239 400	239 400	239 400		
Sous-Total R21											718 200		
SOUS-TOTAL RELEVEMENT											834 300		
Sous-Total Activités											2 157 610		
AXE COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION											0		
Résultat 22. Le fonctionnement des Secrétariats Provincial et Locaux est appuyé (I: nombre Secrétariats appuyés dans les ETD et en province ; baseline: 1, cible:27)											0		
R22-A1. Appui au Secrétariat provincial	22.1.1 Matériel roulant	doter d'un Vehicule	1	1	50000	50000	Achat d' un vehicule et carburantpour secreta-riat / faciliter les suivi		50 000				50 000
	22.1.2 Matériel de bureau et consommable	Achat fournitures bureau	9	36	300	97200	appui pour le fonctionnement avec consommable(papiers, stylo, ancre...		24 300	24 300	48 600		97 200
	22.1.3 Communication et internet	credit de communication et acces internet	9	36	350	113400	achat credit d'appel telephonique, abonnement internet		37 800	37 800	37 800		113 400



	22.1.4 Journées commémoratives	celebration de journées en rapport avec FPS/seminaire atelier	9	3	3200	86400	atelier regroupant 40 pers, le jour de commémoration pour 2jours						
									28 800	28 800	28 800	86 400	
	22.1.5 Frais bancaires						3% du total budget						
	22.1.6 Frais de contingence						5% du budget total						
	22.1.7 Réunion de coordination	reunion	12	4	200	9600			3 200	3 200	3 200	9 600	
R22-A2. Appui aux Secrétariats des ETD	22.2.1 Matériel roulant	achat Moto	9	1	3500	31500		31 500				31 500	
	22.2.3 Matériel de bureau et consommable	fournitures bureau	4	1	2500	10000			5 000	2 500	2 500	10 000	
	22.2.4 Communication et internet	credit de communication et acces internet	9	36	200	64800			21 600	21 600	21 600	64 800	
	22.2.5 Frais bancaires						3% du total budget						
	22.2.6 Frais de contingence						5% du budget totaal						
	22.2.7 Frais de représentation (Aux assises, séminaires, foras régionales, sous régionales)	frais de mission/perdies m/ transport	1	3	8000	24000	3 missions dont une par an		8 000	8 000	8 000	24 000	
	22.2.8 Réunion de coordination(dans les ETD)	reunion	9	3	150	4050	1 reunion par ans de 2 heures .pour le 9		1 350	1 350	1 350	4 050	



R22-A3. Participation du SP1325 aux fora internationaux, régionaux et sous-régionaux	22.3.1 Réunions et conférences au niveau régional et international	frais de mission/perdies/transport	1	1	15000	15000							5 000	5 000	5 000	15 000
													Coût annuel	31 500	185 050	132 550
Sous-total Résultat 22															505 950	
Résultat 23. La cartographie des intervenants et des interventions ainsi que les données sur la mise en œuvre de la R1325 sont disponibles (l:nombre des secrétariats Locaux qui transmettent régulièrement les données sur la mise en œuvre de la R1325; baseline:TBD, cible....) (l:existence de la BDD régulièrement mise à jour; baseline:TBD, cible:1)																
R23-A1. Mise en place d'une base de données 1325 régulièrement mise à jour	23.1.1 Kit informatique et logiciel BDD	achat kit informatique et logiciel	1	1	15000	15000	Kit informatique au niveau central/ logiciel, disque dure pour le backup						5000	5000	5000	15000
	23.1.2 Renforcement des capacités des gestionnaires des données	session de formation	28	1	500	14000	10 pour la coordination plus 18 pour les entités						4666,66667	4666,66667	4666,66667	14000
	23.1.3 Mission de suivi dans les ETD	descente sur terrain pour suivi avec Divi genre et ministère	1	3	3000	9000	Organisation d'une mission de suivi une fois par an.						3000	3000	3000	9000
	23.1.4 Publication de la base des données	production Rapport et sa publication lors d'une réunion d'échange/atelier	1	3	1600	4800	rapport annuel, revues périodiques, notes de plaidoyers, etc.						1600	1600	1600	4800
	Coût annuel							0	14266,66667	14266,66667	14266,66667	42800				
Sous-total Résultat 23															42 800	



Résultat 24. La mise en œuvre du PAP1325 est suivie et évaluée (I:nombre de rapports de suivi sur la mise en œuvre du PAP1325; baseline:1, cible:6)												
R24-A1. Mobilisation des ressources domestiques et extérieures pour la mise en œuvre du PAP1325 de 2ème génération	24.1.1 Organisation d'une table ronde des partenaires pour le financement du PAP1325	Atelier de plaidoyer à l'intention PTF	1	3	1600	4800			4800		4800	
	24.1.2 Présentation du PAP1325 (au Conseil des Ministres)	réunion	1	1	2000	2000			2000		2000	
	24.1.3 Plaidoyer de la société civile auprès des autorités budgétaires pour l'inscription du PAP1325 dans le budget du Gouvernement(libération de fonds alloués)	visite d'e-change	1	12	460	5520			1380	1380	1380	5520
R24-A2. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAP1325 par le ministère du genre et La division du genre	24.2.1 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de suivi et évaluation du SP1325	Ateliers Production des outils de suivi-évaluation.	3	9	1600	43200	1 atelier /an/ETD regroupant 40 pers et pour un jours		43200	0	0	43200
	24.2.2 Production et publication des rapports périodiques	réunion	Forfait	4	500	2000			1000	500	500	2000
	24.2.3 Revue à mi-parcours de la mise en œuvre du PAN1325	Atelier	1	1	4000	4000	Atelier avec la participation des ONG provinciales.			4 000		4000
	24.2.4 Frais de multiplication du document du PAN1325 pour la diffusion	impression	3000	1	3	9000	Atelier avec la participation des ONG provinciales.		3 000	3 000	3 000	9000
R24-A3. Elaboration du PAP1325 de 3ème génération	24.3.1 Production du document du PAP 1325 Nord-Kivu/ pour la période 2023-2026	Ateliers	1	1	15000	15000	Budgétisé sur la base du PAP 1325 précédent				15 000	15000
							Coût annuel					85520



							6 180	50 580	8 880	19 880	
Sous-total Résultat 22										85 520	
TOTAL AXE COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION										634 270	
SOUS-TOTAL GENERAL										4 041 880,00	
Frais de contingence (5% de N108)										202 094,00	
Sous-Total										4 243 974,00	
Frais bancaires (3%)										1 27 319,22	
TOTAL GENERAL										4 371 293 \$US	



